

GÉNÉRATION

ré-enchantée

160 mesures pour une jeunesse émancipée

UN PEU PEUR,
MAIS
BEAUCOUP
D'ESPOIR

Les jeunes

GÉNÉRATION·S



« *Un pays qui méprise sa jeunesse est un pays perdu* »
Salomé Saqué

Dans une interview publiée dans The Guardian, Emmanuel Macron affirmait le 15 juillet dernier ne pas aimer et ne pas comprendre les adolescent·es. Nous n'en avons aucun doute, c'est désormais une certitude : il n'aime tout simplement pas la jeunesse, ne la comprend définitivement pas et n'éprouve à son égard qu'indifférence et profond mépris.

Réduction des APL, non-ouverture du RSA aux 18 - 25 ans, absence d'indexation des bourses sur l'inflation... alors que les jeunes se multiplient dans les files alimentaires et que l'altération de la santé mentale des jeunes a rarement atteint un niveau aussi préoccupant, la macronie et ses gouvernements successifs n'ont cessé d'être sourds face à la précarité grandissante des jeunes et à la détresse de toute une génération.

Pour les jeunes, les mandats successifs d'Emmanuel Macron sont en particulier ceux d'un changement de logique pour l'université qui se voulait autrefois émancipatrice. Les plateformes Parcoursup et Mon Master laissent chaque année sur le carreau des milliers d'étudiant·es souhaitant étudier. A la logique de sélection sociale mise en place par ces plateformes cruelles s'est ajouté un manque d'investissement dramatique dans l'enseignement supérieur de la part de l'Etat. Ces réformes n'ont eu pour conséquence que d'accroître la logique de concurrence entre les Universités et de dégrader considérablement les conditions d'études des étudiant·es. Preuve supplémentaire du mépris de la macronie envers l'enseignement supérieur et la recherche, ce ministère est désormais englobé au sein du ministère de l'Education nationale. On est bien loin de l'idéal émancipateur de l'Université française et de la reconnaissance de son statut de service public.

À cette dégradation grandissante des conditions d'études s'ajoute une difficulté croissante pour les jeunes à accéder au marché de l'emploi, toujours moins rémunérateur et toujours moins protecteur des droits des salarié·es. Et ce pour quel avenir ? Une incitation à travailler toujours plus et plus longtemps pour gagner toujours moins, alors même que la décroissance et la réduction du temps de travail constituent plus que jamais un impératif écologique et social dont la jeunesse a conscience et qu'elle appelle de ses vœux.

Alors que nos sociétés font face au plus grand défi de l'humanité qu'est la crise écologique, de très nombreux jeunes, éveillés par les enjeux de justice sociale, environnementale et décoloniale, se mobilisent. Il est primordial d'entendre les aspirations, questionnements et inquiétudes des citoyen·nes de demain et actrices d'aujourd'hui. Nous, jeunes, sommes et serons les premier·es à subir les modes de consommation et politiques dégradant le climat et les écosystèmes et à devoir payer le prix de décennies d'insouciance, d'égoïsme et de renoncements. De cette crise climatique découle un sentiment de peur et d'anxiété concernant nos conditions de vie dans les prochaines années dans une planète qui voit chaque année son jour de dépassement des ressources avancer, ses forêts brûler. L'indifférence du gouvernement sur les questions écologiques et climatiques, en total décalage avec les aspirations de la société comme le montre la mobilisation inédite contre la Loi Duplomb adoptée main dans la main avec les lobbies de l'agrobusiness, permettant notamment la réintroduction de pesticides dangereux ou la pleine légalisation des méga bassines, ne cesse d'accroître ce sentiment de mal-être, d'incompréhension et de profonde injustice. N'en déplaise à la macronie, à la droite et à l'extrême droite, l'écologie est devenue un moyen de politisation de la jeunesse, se battant pour le futur de la société et de ses membres, dans un monde qui épuise ses ressources et doit impérativement changer de paradigme en sortant du capitalisme et en mettant en oeuvre la bifurcation écologique.

Plus que jamais, la jeunesse aspire à changer les règles du jeu et à l'émancipation : pouvoir étudier, travailler moins mais mieux, vivre dignement dans une société dans laquelle l'éga-

lité ne serait plus seulement une promesse républicaine mais une réalité, une société féministe, antiraciste, écologiste dans laquelle chacune et chacun peut vivre dignement.

Aujourd'hui, la seule réponse apportée par la macronie est totalement inadaptée aux besoins et aspirations de la jeunesse. Au programme, la militarisation des plus jeunes avec le Service National Universel et sa refonte, plus courte mais tout aussi détestable. Plutôt qu'un projet émancipateur, une éducation populaire et un vrai tournant social dans l'école publique, le gouvernement préfère l'autorité organisée par la mise au pas de sa jeunesse. Hors de propos, cette rhétorique fait aussi la courte-échelle aux thèmes et thèses de l'extrême droite.

En France comme partout en Europe et dans le monde, nous assistons à un retour en force de l'extrême droite dans les urnes et dans les esprits. L'extrême droite, protéiforme, s'organise et monte en puissance partout où elle le peut. Les milliardaires investissent massivement dans les médias, réseaux sociaux, écoles pour gagner et cadrer l'opinion et influencer les votes de nos concitoyen·nes. **La bataille des idées n'a jamais été aussi cruciale pour la survie de nos démocraties,** et force est de constater que ce combat s'opère sur un terrain vicié où règne en maître la post-vérité. L'Extrême droite peut compter sur la macronie pour faire gagner ses idées, car on le sait, extrême droite et grande bourgeoisie trouvent toujours un terrain d'entente : plutôt le fascisme que l'égalité et la justice. **A l'heure où l'internationale fasciste gagne du terrain partout en Europe et dans le monde,** avec le soutien et la participation active des milliardaires et patrons de la Big Tech, **nous devons nous organiser, protéger nos acquis et créer de nouveaux droits.**

L'Histoire nous l'a montré : quand les jeunes se mobilisent aux côtés de la Gauche écologiste unie, nous pouvons faire reculer l'extrême droite et la droite réactionnaire. Alors que la jeunesse subit de plein fouet l'austérité et la précarité imposée par Macron et doit payer le prix de la dette écologique causée par des décennies de renoncements, la gauche et les écologistes doivent porter les revendications de la jeunesse et répondre à leurs aspirations.

Les élections municipales de 2026 seront cruciales. Alors que nos villes sont parfois les dernières dignes de la solidarité face à un pouvoir toujours plus fascisant, montrons que nous pouvons changer concrètement et radicalement la vie des jeunes au niveau national comme local, et donnons leur toute leur place.

Ce dossier collaboratif des militant.es des Jeunes Génération.s est une ligne politique claire, de rupture face aux politiques néolibérales qui ont trop longtemps assommé la jeunesse. Dans un contexte crucial de bataille culturelle, nous sommes serein.es. **Nous n'avons ni peur ni honte de porter un projet de société transformateur et radical. Cette remise en question profonde du système désuet et inadapté est une bouffée d'air. Elle nous mènera vers l'avenir tel que nous le désirons : un futur émancipateur et désirable pour notre génération.**



AURIANE DUPUY

Co-coordinatrice
nationale
des Jeunes
Génération.s



THAÏS DANIEL

Co-coordinatrice
nationale
des Jeunes
Génération.s

SOMMAIRE

DES PROPOSITIONS

Partie 1

UNE VIE DIGNE POUR TOUS LES JEUNES

1 METTRE FIN À LA PAUPÉRISATION FORCÉE DE LA JEUNESSE

Proposition 1 : Instaurer un revenu autonomie jeune, accessible aux 18-25 ans, fixé à minima à hauteur de 60% du salaire médian soit le seuil de pauvreté actuel d'environ 1300€.

2 GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS

Proposition 2 : Réquisitionner les logements vacants.

Proposition 3 : Ouvrir de nouveaux logements pour les étudiant.es et logements sociaux, notamment via la mise en place d'un plan ambitieux de construction de logements CROUS.

Proposition 4 : Créer de nouvelles places en hébergement d'urgence et accompagner les plus précaires dans le retour au logement.

Proposition 5 : Déployer un plan massif de rénovation énergétique des logements et contre les logements insalubres.

Proposition 6 : Garantir l'accessibilité universelle et mettre en place une obligation du 100% de logements neufs accessibles.

Proposition 7 : Augmenter le montant de l'Aide personnalisée au logement (APL).

Proposition 8 : Mettre en place une garantie universelle des loyers, à expérimenter dès les élections municipales de 2026.

Proposition 9 : Encadrer strictement les loyers.

Proposition 10 : Lutter contre l'augmentation des résidences secondaires ou des locations temporaires qui nuisent à l'accès au logement et à la vie locale.

Proposition 11 : Abroger la loi anti-squat.

3 LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES, UN ENJEU POLITIQUE CENTRAL

Proposition 12 : Assurer la prise en charge intégrale par la sécurité sociale des séances de psy pour les jeunes jusqu'à 26 ans.

Proposition 13 : Donner davantage de moyens aux centres médico-psychologiques (CMP) et aux centres régionaux de psychotraumatismes afin de permettre le recrutement de milliers de nouveaux et nouvelles psychologues.

Proposition 14 : Améliorer les conditions de travail et d'accueil des patient·es et revaloriser les salaires des internes en psychiatrie afin de rendre cette filière plus attractive.

Proposition 15 : Instaurer des formations dans les établissements scolaires et les universités en matière de santé mentale, ainsi que les programmes de Premiers Secours en Santé mentale.

4 POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ALIMENTATION ET DU BIEN MANGER

Proposition 16 : Créer une 6e branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation se matérialisant par la mise en place d'une carte vitale de l'alimentation individuelle donnant accès à des produits conventionnés.

Proposition 17 : Généraliser les repas à 1 euro dans les CROUS pour l'ensemble des étudiant·es, mettre en place de cette aide au niveau local partout où cela est possible dès à présent et au sein des programmes pour les élections municipales de 2026, généraliser cette tarification à toutes les restaurations collectives recevant des étudiant·es (comme dans les CHU ou les cantines professionnelles durant les stages) et indemniser des étudiant·es qui n'ont pas accès à ce type de restauration collective.

Proposition 18 : Mettre en place une éducation au bien manger tout au long de la scolarité en généralisant les cantines scolaires bio et localement fournies.

Proposition 19 : Faciliter la transition vers un système fondé sur la justice alimentaire et le bien manger, en réhaussant les aides publiques à l'agriculture biologique, en renforçant l'accompagnement des agriculteur·ices vers la transition écologique et à l'installation des jeunes agriculteur·ices, et en garantissant un revenu digne notamment via l'instauration de prix planchers.

5 GARANTIR L'ACCÈS ET LE RESPECT DES DROITS DE TOUS·TES LES JEUNES

Renforcer l'accès aux droits des jeunes

Proposition 20 : Développer des permanences d'accès aux droits délocalisées dans l'ensemble des lieux de vie des jeunes, tels que les résidences CROUS et les facs, ainsi qu'au sein de Maisons des jeunes localement déployées.

Proposition 21 : Augmenter le financement des Missions locales.

Lutter contre la précarité administrative et la violation des droits des jeunes en situation irrégulière

Proposition 22 : Interdire l'expulsion des mineur·es scolarisé·es en France ainsi que de leurs familles

Proposition 23 : Appliquer le principe de présomption de minorité pour les mineur·es isolé·es

Proposition 24 : Interdire l'enfermement des mineur·es au sein des Centres de rétention administrative (CRA).

Proposition 25 : Régulariser l'ensemble des jeunes inséré·es dans un parcours de formation en France, avant une régularisation de l'ensemble des personnes en situation irrégulière en France, s'inscrivant dans le cadre d'une véritable politique d'accueil digne.

Pour un véritable accompagnement par les pouvoirs publics des jeunes issu·es de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Proposition 26 : Interdire de manière effective le placements d'enfants de l'ASE à l'hôtel et garantir par les pouvoirs publics une solution pérenne d'hébergement pour l'ensemble des jeunes majeurs issus de l'ASE.

Proposition 27 : Garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes issu·es de l'ASE, aujourd'hui fixé à 21 ans, jusqu'à 25 ans.

Proposition 28 : Mettre en place de manière effective des commissions départementales d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs dans tous les départements.

Proposition 29 : Dans l'attente de la création d'un revenu autonomie jeunesse et, à terme, d'un revenu universel, verser systématiquement aux jeunes majeurs protégés sans soutien familial une allocation mensuelle financée par l'État.

Proposition 30 : Créer une commission de réparation pour les enfants placés victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou institutionnelles.

Proposition 31 : Mettre en place d'un ministère de plein exercice chargé de l'enfance, créer une autorité de contrôle indépendante des lieux d'accueil et de vie de la protection de l'enfance, et créer d'un droit parlementaire de visite des établissements de la protection de l'enfance.

Partie 2

UN ACCÈS ÉGAL ET FACILITÉ AUX ÉTUDES

1 POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

Proposition 32 : Abolir le principe de sélection dans l'enseignement supérieur et donc supprimer Parcoursup et Mon Master.

Proposition 33 : Établir le principe de libre-accès aux formations publiques, en investissant durablement à hauteur des besoins dans l'université et en augmentant le nombre de places dans l'enseignement supérieur pour garantir une place à chaque étudiant·e.

Proposition 34 : Développer des campus et formations de « proximité » afin d'assurer à chaque étudiant·e l'accès à un campus à moins de 30 km de son lieu de résidence, et accroître les aides au transport et au logement pour compenser les surcoûts des étudiant·es éloigné·es.

Proposition 35 : Assurer la mise en oeuvre effective des heures hebdomadaires prévues pour l'orientation au collège et au lycée et généraliser les semaines de l'orientation dans les établissements.

Proposition 36 : Créer un bureau de l'orientation avec au moins un

professionnel de l'orientation à temps plein dans chaque établissement.

Proposition 37 : Garantir le droit à la réorientation et à la reconversion, en présentant systématiquement les passerelles comme un droit, en organisant un suivi de retour d'expérience tout au long de la scolarité et en favorisant le développement des "stages passerelles".

Proposition 38 : Mettre en place un continuum entre les acteurs de l'orientation et de l'insertion internes et externes aux établissements scolaires.

Proposition 39 : Garantir une meilleure inclusion de la mission d'accompagnement à l'orientation dans la formation initiale et continue des enseignant-es.

Proposition 40 : Revaloriser la voie professionnelle pour qu'elle ne soit pas un choix par défaut notamment avec le rétablissement des heures d'enseignement général perdues dans la dernière réforme du lycée professionnel, la suppression du parcours en Y, l'organisation des épreuves du bac fin juin et le retour de la formation en 4 ans.

Proposition 41 : À terme, généraliser les lycées polyvalents et supprimer la distinction entre les trois voies lycéennes (générale, technologique, professionnelle) afin de limiter les logiques de tri, décloisonner le savoir et les choix, et créer un lycée où les élèves peuvent explorer et construire pleinement leur parcours.

2 REFUSER LA SÉLECTION PAR L'ARGENT

Rendre l'enseignement supérieur financièrement accessible à toutes et tous

Proposition 42 : Rendre gratuit l'enseignement supérieur public en supprimant les droits d'inscription et la CVEC.

Proposition 43 : Permettre la gratuité intégrale de l'école, du collège et du lycée en finançant entièrement la cantine, les fournitures, les transports, les sorties scolaires et les activités périscolaires.

Proposition 44 : Limiter le coût du matériel pédagogique en encadrant le prix des livres universitaires et en garantissant la mise à disposition gratuitement en ligne et en physique des ressources et livres obligatoires par les établissements.

Proposition 45 : Garantir la gratuité des frais d'inscription lors de programme d'échanges internationaux.

Proposition 46 : Réformer en profondeur le CROUS à travers une réforme des bourses ambitieuse pour garantir des conditions d'étude décentes, le renforcement des liens entre CROUS et collectivités dans le cadre de la location de logements étudiants et la création d'un service social et de santé unifié entre les établissements et les CROUS.

Sortir de la privatisation et de la marchandisation du supérieur

Proposition 47 : Interdire les écoles privées à but lucratif ainsi que les diplômes privés non-reconnus par l'Etat

Proposition 48 : Assurer le contrôle pédagogique systématique des formations et diplômes post-bacs privés sous l'égide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avant leur reconnaissance dans le Répertoire national des certifications professionnelles, en lien avec les conventions collectives le cas échéant -et rétablir l'encadrement de la création des centres de formation des apprentis piloté par les régions.

Proposition 49 : Obliger à la dépense dans la recherche et encadrer les tarifs pour les structures privées sans but lucratif.

Proposition 50 : Nationaliser et régionaliser les structures privées.

Proposition 51 : Augmenter le nombre de places dans les formations publiques.

Proposition 52 : Rééquilibrer le financement public entre structures publiques et privées dans l'enseignement scolaire et supérieur.

3 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDES

Pour une grande revalorisation des stages

Proposition 53 : Assurer, dans le cadre des stages, une rémunération lissée minimum à 80 % du SMIC net. Cette rémunération vaut également pour les étudiant-es en études de médecine, aujourd'hui largement sous-payés par rapport à leur rôle essentiel dans le fonctionnement des services.

Proposition 54 : Réduire la durée minimum à partir de laquelle un stage est rémunéré à 3 semaines.

Proposition 55 : Aligner les droits des stagiaires sur le droit du travail, notamment en termes de congés payés, d'arrêt maladie et de droit de grève.

Proposition 56 : Encadrer strictement les stages non-continus pour éviter les contrats d'apprentissage déguisés.

Proposition 57 : Rendre effectif le principe selon lequel c'est en priorité aux établissements secondaires et supérieurs de proposer des stages aux élèves et aux étudiant-es. Les établissements devront disposer d'un bureau de l'orientation sur le modèle du bureau des entreprises dans les lycées professionnels afin de créer des liens avec les différentes structures locales. Les collectivités territoriales devront participer pleinement à cette proposition massive et diverse d'offres de stage.

Proposition 58 : Renforcer l'encadrement des stages afin de garantir leur rôle pédagogique et de formation ainsi que la sécurité

des stagiaires. Avec un renforcement de l'inspection du travail, l'Etat doit contrôler régulièrement les stages pour s'assurer du respect des conditions d'accueil et des règles de sécurité. Une structure devra avoir pris spécifiquement en compte les stagiaires dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels avant de pouvoir en accueillir.

Proposition 59 : Permettre aux Missions locales d'être signataires de conventions de stage jusqu'à 6 mois en cas de déscolarisation, et interdire les fausses écoles à conventions de stage.

Garantir le droit au repos pendant les études

Proposition 60 : Généraliser les périodes de révision sans cours avant les examens, proportionnelles au nombre d'examens, afin de séparer les temps de révision des temps de repos .

Proposition 61 : Obliger à l'instauration d'au moins une semaine de vacances entre les examens du 1er semestre et le début du 2nd semestre.

Proposition 62 : Augmenter le nombre de jours de congés pour révision pour les apprentis et leur donner la possibilité de le déposer n'importe quand. Élargir également ces congés aux étudiant-es en contrat de professionnalisation et en stage lorsqu'ils ont des cours ou des partiels sur la période.

Proposition 63 : Réaliser une profonde réforme des rythmes scolaires, en lien avec les élèves.

Proposition 64 : Garantir un revenu stable grâce au revenu d'autonomie jeunesse et à la réforme des bourses pour réduire les situations de travail en parallèle des études et permettre un vrai temps libéré durant les périodes prévues pour.

Garantir un réel accès à l'enseignement supérieur aux jeunes en situation de handicap

Proposition 65 : Planifier la désinstitutionnalisation afin de mettre fin à la ségrégation des personnes en situation de handicap et de garantir le respect de leurs droits à la scolarisation, à l'enseignement et à la vie digne.

Proposition 66 : Revoir les conditions d'accompagnement et d'orientation des élèves handicapés dès le cycle secondaire.

Proposition 67 : Augmenter les moyens budgétaires consacrés aux missions ou référent-es handicapés des universités.

Proposition 68 : Améliorer l'évaluation des besoins des étudiant-es, garantir la portabilité des aménagements obtenus d'un cycle sur l'autre, et assurer l'effectivité des aménagements pédagogiques ou d'exams.

Proposition 69 : Rendre opposable les plans d'accompagnement des étudiant-es handicapé-es (PAEH).

Proposition 70 : Garantir l'accessibilité du bâti scolaire et universitaire aux personnes en situation de handicap, ainsi que des logements étudiants, et enclencher un véritable travail de réflexion sur la mise en accessibilité des cours et de leurs contenus.

Proposition 71 : Impliquer les communes dans des campagnes de sensibilisation sur l'ensemble des formes de handicap.

Proposition 72 : Faire collaborer les MDPH, les établissements du supérieur et les villes dans l'accompagnement local des étudiant-es en situation de handicap, et mieux harmoniser le système des MDPH pour que l'accès aux droits ne relève pas de la loterie territoriale.

4 PROTÉGER L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE CONTRE LA DÉRIVE NÉOLIBÉRALE

Refuser les statuts dérogatoires et la mise sous tutelle des universités

Proposition 73 : Abroger les statuts d'établissement public expérimental et de grand établissement, qui ne sont ni plus ni moins que la privatisation dissimulée de l'université publique.

Pour un financement public de l'université

Proposition 74 : Financer l'enseignement supérieur et la recherche à hauteur de ses besoins, sanctuariser les financements, et rompre avec la logique concurrentielle qui enferme l'université dans un étau en mettant fin au système d'appel à projets.

Proposition 75 : Garantir la liberté, l'indépendance et l'éthique de l'enseignement et de la recherche par la création d'une autorité publique indépendante chargée du contrôle des partenariats conclus entre universités et entreprises privées, l'interdiction des clauses de non-dénigrement et la publication obligatoire de toutes les informations relatives à ces partenariats.

Investir dans l'enseignement et la recherche : stop à la précarité des jeunes chercheur-euses !

Proposition 76 : Créer de nouveaux postes d'enseignant-es-chercheur-euses titulaires, dont le nombre doit être corrélé à l'augmentation croissante du nombre d'étudiant-es.

Proposition 77 : Assurer le financement public de toutes les thèses de doctorat.

Proposition 78 : Poursuivre l'augmentation de la rémunération des doctorants contractuels, jusqu'à 2 500 € bruts (hors mission d'enseignement), et augmenter la rémunération des missions d'enseignement.

Proposition 79 : Allonger la durée du contrat doctoral (jusqu'à 5 ans selon les disciplines) ou la possibilité de conclure un avenant au contrat doctoral si la thèse se poursuit plus longtemps.

Proposition 80 : Revaloriser le statut d'A.T.E.R. par l'augmentation de la rémunération et la diminution du nombre d'heures d'enseignement ; la possibilité de faire une troisième année d'A.T.E.R. ; le recrutement de demi-A.T.E.R. pour permettre aux doctorant·es en fin de thèse de consacrer plus de temps à leur recherche.

Proposition 81 : Supprimer les contrats LRU (issus de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, ou "loi Pécresse") – outil de recrutement d'agents contractuels qui a largement précarisé l'emploi universitaire – et des chaires de professeur junior, qui sapent le principe même de la fonction publique.

Proposition 82 : Assurer la mise en oeuvre effective du versement mensuel de la rémunération des vacataires, prévu par la LPR de 2020 mais resté inappliqué dans de nombreux établissements, en méconnaissance des droits du personnel.

Proposition 83 : Alléger la charge administrative des enseignant·es-chercheur·euses, au profit de la création de nouveaux postes de personnel administratif, à temps plein et dignement rémunérés.

Partie 3

POUR UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI DES JEUNES FONDÉE SUR L'ÉMANCIPATION, LA JUSTICE SOCIALE ET LE TEMPS LIBÉRÉ

1 DES STAGES AUX CDI : BRISER LE PLAFOND DE LA PRÉCARITÉ

Proposition 84 : Revaloriser les premières expériences professionnelles pour se rapprocher du droit commun, en termes de rémunération, de durée et de protection sociale

Proposition 85 : Encadrer les contrats aidés pour garantir leur utilité. Les contrats jeunes subventionnés ne doivent pas être une main-d'œuvre bon marché pour les employeur·euses. Ils doivent être conditionnés à la présence obligatoire d'un·e tuteur·rice formé·e, capable d'assurer un véritable accompagnement pédagogique et de garantir des compétences transférables.

Proposition 86 : Reconnaître toutes les compétences, pas seulement les diplômes.

Proposition 87 : Porter le SMIC à 2000 euros brut soit 1600 euros net.

2 ALTERNANCE : L'ÉMANCIPATION CONFISQUÉE

Proposition 88 : Recentrer l'apprentissage vers les jeunes en dessous de bac+3. Au-delà de bac+2/3, la qualification obtenue doit suffire à obtenir un emploi, avec une rémunération digne qui n'a pas à bénéficier d'exonérations sociales.

Proposition 89 : Revaloriser les salaires des apprenti-es en garantissant au moins 100 % du SMIC dès 18 ans pour supprimer les discriminations salariales et sociales entre alternants et autres salariés.

Proposition 90 : Revaloriser le nombre de jours travaillés en intégrant les jours de formation dans le temps de travail, pour garantir l'accès aux avantages de l'entreprise (chèques cantine, prise en charge des transports, etc...) pendant tout le temps du contrat de travail.

Proposition 91 : Conditionner les aides publiques. Pour éviter que l'apprentissage soit juste de l'emploi dissimulé, les subventions versées aux entreprises doivent être soumises à des critères stricts de qualité, d'encadrement et d'insertion professionnelle.

Proposition 92 : Lutter contre les freins d'accès à l'apprentissage.

Proposition 93 : Permettre aux alternant-es de faire entendre leur voix dans l'entreprise.

3 MOINS DE TRAVAIL, PLUS DE TEMPS LIBRE !

Remettre le travail à sa juste place

Proposition 94 : Instaurer la semaine de 4 jours en 32 heures payées 35 heures, et poursuivre la réduction du temps de travail sans perte de salaire tant que cela sera possible (en atteignant notamment les 28h par semaine).

Remettre le travail à sa juste place

Proposition 95 : Créer une sixième semaine de congés payés pour l'ensemble des salarié-es. Cette mesure doit s'accompagner d'une politique publique ambitieuse pour rendre effectif le droit aux vacances, quel que soit son âge ou son niveau de revenus.

Partie 4

CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET OPPRESSIONS ET POUR L'ÉGALITÉ SUR TOUS LES TERRITOIRES

1 GARANTIR LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DE GENRE

Proposition 96 : Garantir une véritable et complète dépsychiatisation, sans démedicalisation, de la transidentité et de l'intersexuation, pour les majeur-es comme pour les mineur-es.

Proposition 97 : Développer et promouvoir les formations initiales et continues des professionnel-les de santé, notamment les psychiatres, aux questions de transidentité, afin de leur permettre de mieux accueillir les patient-es transgenres mais aussi d'avoir de meilleurs suivis dans les parcours de transition.

Proposition 97 : Déjudiciariser les procédures de changement de genre et permettre le changement de genre sur simple déclaration à l'état civil, pour garantir le droit à l'autodétermination de genre.

Proposition 99 : Supprimer la mention de genre sur les documents d'identité, afin de sortir du carcan sociétal imposant à chaque individu d'être classé de manière binaire "homme ou femme".

Permettre l'autodétermination de genre à l'université

Proposition 100 : Permettre à chaque étudiant-e de faire une simple demande auprès de l'administration de sa faculté pour modifier son prénom et son genre pour tout document administratif universitaire, listes d'émargement et d'examen, adresses mail et courriers.

Proposition 101 : Mettre en place des journées de sensibilisation et de formation pour lutter contre les discriminations faites aux personnes transgenres se généralisent sur les campus. Les SSU (Services de Santé Universitaires) doivent être des lieux d'accueil, d'écoute et de tolérance, avec le présence de personnel de santé formé aux questions de genre et de transidentité capable d'accueillir les étudiant.e.s transgenres dans un cadre sécurisant.

Proposition 102 : Généraliser sur les campus universitaires (et dans la société entière) la présence de toilettes mixtes, en complément de toilettes réservées aux femmes pour des questions de sécurité, afin de permettre aux personnes transgenres ou non-binaires d'avoir accès à des lieux non discriminants.

2 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Voleurs et agresseurs, hors du supérieur

Proposition 103 : Organiser une formation de prévention obligatoire contre les VSS pour les étudiante.s

Proposition 104 : Généraliser à tous les établissements des cellules d'écoute et d'accompagnement indépendante

Proposition 105 : Donner plus de moyens aux référent.es égalité pour leur permettre une meilleure visibilité.

Proposition 106 : Mettre à pied tous les enseignants-chercheurs et professeurs d'universités accusés d'agressions sexistes et/ou sexuelles.

Lutter contre la précarité menstruelle

Proposition 107 : Généraliser la mise en place de congés menstruels à toutes les universités.

Proposition 108 : Proposer des protections hygiéniques gratuites dans les toilettes des établissements et allouer des subventions permettant la garantie de la mise à disposition des protections hygiéniques

Pour un véritable plan de lutte contre les violences sexuelles sur mineur-es

Proposition 109 : Rendre imprescriptibles les violences sexuelles commises sur les mineur-es et mettre en œuvre les 82 recommandations de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants pour lutter contre la prédocriminalité.

3 JEUNESSES ULTRAMARINES : GRANDIR À LA MARGE, LUTTER AU COEUR

Proposition 110 : Sortir de la logique militarisée d'insertion et supprimer le SMA, au profit d'un véritable service public d'accompagnement et de réinsertion des jeunes fondé sur la formation civile, la culture et l'écologie.

Proposition 111 : Assurer un droit à la mobilité choisie et égalitaire : plafonnement des transports vers l'hexagone, logements étudiants accessibles, aides revalorisées.

Proposition 112 : Lutter contre le racisme systémique et les discriminations territoriales, notamment dans l'accès aux aides sociales, à l'enseignement, au logement et à la santé.

Proposition 113 : Mettre en place une adaptation climatique et ancrée dans les savoirs autochtones et les pratiques écologiques locales

Proposition 114 : Réaliser l'enquête Virage dans tous les territoires ultramarins, et sa reconduction régulière pour documenter les violences sexistes et sexuelles.

Proposition 115 : Donner plus de moyens dédiés à l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes dans les Outre-mer : centres d'hébergement, cellules d'écoute, personnels spécialisés, justice de proximité.

Proposition 116 : Réformer profondément la justice des mineur-es, pour qu'elle soit éducative et non punitive, ainsi que des politiques pénales dans les Outre-mer, avec un moratoire sur les constructions carcérales.

Proposition 117 : Mettre en place un plan national de lutte contre les violences faites aux enfants, doté d'un volet ultramarin construit avec les acteur-ices locaux-ales.

2 JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES : UNE JEUNESSE OUBLIÉE MAIS DEBOUT

Renforcer l'École publique comme levier d'égalité

Proposition 118 : Réduire les effectifs par classe dans les QPV.

Proposition 119 : Attribuer une prime significative pour les enseignants qui s'engagent à long terme dans ces territoires.

Proposition 120 : Créer un plan d'investissement pour la rénovation des écoles (bâtiments, numérique, espaces verts, équipements sportifs).

Proposition 121 : Développer le mentorat, les tutorats avec étudiant-es, et l'accompagnement personnalisé dès le collège.

Proposition 122 : Rétablir une carte scolaire contraignante pour lutter contre le séparatisme des riches et favoriser la mixité sociale.

Élargir l'accès à la formation, aux stages et à l'emploi

Proposition 123 : Créer un service public de l'insertion des jeunes dans chaque quartier, avec des conseillers de proximité.

Proposition 124 : Développer des coopératives de jeunes (encouragement à l'entrepreneuriat social local).

Proposition 125 : Établir des quotas territoriaux dans les concours de la fonction publique et les grandes écoles pour corriger les inégalités structurelles

Proposition 126 : Soutenir la création d'entreprises locales en lien avec les besoins du quartier (épiceries solidaires, services de proximité, etc.) et lutter contre la gentrification des quartiers populaires.

Redonner du sens à la police, restaurer la confiance

Proposition 127 : Supprimer les contrôles au faciès en imposant une traçabilité systématique et transparente des contrôles d'identité, qui ne doivent avoir lieu qu'en cas de flagrant délit.

Proposition 128 : Faire de la police municipale et/ou nationale présente, une police de proximité formée à la médiation, au travail de terrain en lien permanent avec les habitant-es.

Proposition 129 : Rendre obligatoire la formation des forces de l'ordre à la lutte contre les discriminations et aux enjeux sociaux des quartiers.

Proposition 130 : Renforcer les espaces de dialogue entre jeunes, police et élus, à travers des instances locales réellement consultatives.

Proposition 131 : Interdire les couvre-feux imposés aux mineur-es pour garantir leur droit à circuler dans l'espace public.

Proposition 132 : Réformer l'IGPN pour garantir son indépendance et assurer la mise à pied des policier·es auteur·ices de violences policières.

Investir dans les équipements publics, la culture et le sport

Proposition 133 : Ré-ouvrir ou créer des maisons de quartier autogérées, avec des budgets participatifs attribués aux jeunes.

Proposition 134 : Subventionner l'accès à la culture, au théâtre, au cinéma, à la musique, avec des pass culturels bonifiés dans les QPV.

Proposition 135 : Construire ou réhabiliter des gymnases, terrains, skateparks, studios de création et autres infrastructures, dans chaque grand quartier.

Proposition 136 : Soutenir l'éducation populaire (MJC, centres sociaux, associations de rue) en leur donnant des financements pluriannuels.

Faire place à la parole et à la représentation des jeunes

Proposition 137 : Instaurer des conseils locaux de la jeunesse avec un vrai pouvoir de proposition sur les politiques municipales.

Proposition 138 : Intégrer des jeunes des QPV dans les instances de gouvernance des politiques jeunesse nationales.

Proposition 139 : Mettre en place la parité sociale en politique, en établissant un quota maximal de personnes CSP+ dans les candidatures aux élections présentées par les partis politiques et en garantissant une juste représentation de la jeunesse dans toute sa diversité.

Partie 5

UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF POUR UNE JEUNESSE LIBRE ET ÉMANCIPÉE

1 CONTRE LA MISE AU PAS DE LA JEUNESSE

Proposition 140 : Supprimer le Service national universel et tous projets de mise au pas de la jeunesse.

Proposition 141 : Investir dans l'éducation populaire pour émanciper la jeunesse.

2 GARANTIR LE DROIT À LA CITOYENNETÉ ACTIVE

Proposition 142 : Rendre accessible le droit de vote à 16 ans pour garantir une réelle participation à la vie démocratique, dans un premier temps aux élections locales.

Proposition 143 : Permettre aux jeunes d'être représenté·es dans les instances et dans des mandats électifs.

Proposition 144 : Rendre effectives les heures d'enseignement moral et civique dans le secondaire pour garantir une éducation à la politique et à la vie démocratique.

3 UNE ÉCOLE OUVERTE POUR DES CITOYEN·NES ÉCLAIRÉ·ES

Promouvoir l'engagement au service de l'intérêt général

Proposition 145 : Mettre en place un stage en milieu associatif ou dans un service public d'Etat en classe de seconde, d'une durée d'un mois.

Faire entrer la démocratie à l'école

Proposition 146 : Mettre en place un conseil d'élèves avec un pouvoir consultatif, instaurant un budget participatif.

Proposition 147 : Développer les pédagogies actives et coopératives favorisant l'apprentissage en petits groupes.

Proposition 148 : Garantir l'apprentissage de compétences sociales et pratiques tournés vers la résolution de problèmes réels et les enjeux de société.

Proposition 149 : Mettre en place une semaine de la citoyenneté effective avec l'appui d'intervenant-es.

Développer l'esprit critique des plus jeunes

Proposition 150 : Mettre en place une éducation aux médias effective pour enseigner la capacité de discernement face aux informations.

Proposition 151 : Mettre en place une éducation aux réseaux sociaux afin d'apprendre aux jeux à se servir des plateformes en toute sécurité et à questionner les contenus.

4 POUR UNE SOCIÉTÉ DU TEMPS LIBÉRÉ ET DES LOISIRS

Garantir le droit au repos et aux vacances, dès le plus jeune âge

Proposition 152 : Reconnaître légalement le temps libre pour garantir l'équilibre entre la vie personnelle et la vie scolaire, étudiante ou professionnelle.

Proposition 153 : Rétablir le Pass TER à 29 euros pour pouvoir voyager partout en France à bas prix.

Proposition 154 : Mobiliser les communes pour garantir des aides au départ en vacances, à l'image du dispositif mis en place dans la ville de Trappes.

Passer d'une société de la consommation à une société des loisirs

Proposition 155 : Passer à la semaine de 32 heures en 4 jours, pour favoriser la possibilité d'accès aux activités sportives, culturelles et associatives des adultes, mais avant-tout l'accompagnement des jeunes à ces activités.

Proposition 156 : Réduire le temps de travail scolaire et le caler sur les besoins physiologiques des jeunes en matière de sommeil, pour faciliter la découverte du monde associatif ou les activités extra-scolaires.

Proposition 157 : Soutenir au niveau des politiques régionales/départementales et communales les associations, pour à la fois les aider financièrement et à la fois les faire connaître de toutes et tous.

Proposition 158 : Soutenir une meilleure redistribution des richesses, pour que le coût financier ne soit plus un frein à pour l'accès au sport, à la culture et à l'engagement associatif.

Proposition 159 : Créer, dès le plus jeune âge, un système de bourse "sportive et culturelle", pour favoriser l'épanouissement et la réalisation d'activités des enfants issus de milieux défavorisés ou ruraux.

Proposition 160 : Réformer le pass culture, pour réduire les inégalités sociales plutôt que de les accroître et lutter contre la réduction des aides apportés aux jeunes (entrée en compte au 1er mars 2025), en rappelant notamment à Mme Dati que toute culture est légitime.

NOTRE DOSSIER

**POUR UNE
JEUNESSE
ÉMANCIPÉE**



Partie 1

Une vie digne pour tous les jeunes

Revenu, alimentation, logement, santé, les jeunes dans leur grande diversité sont trop souvent les absent-es des politiques publiques. Sans ressources ni aides, notre tranche d'âge est particulièrement exposée aux inégalités (qui se cumulent) et à la précarité largement acceptée, banalisée et justifiée par une partie de la classe politique.

Nous refusons ce discours paternaliste qui tolère la précarité des jeunes comme un rite de passage. **La République doit garantir à chacune et chacun le pouvoir de vivre dignement.**

1 METTRE FIN À LA PAUPÉRISATION FORCÉE DE LA JEUNESSE

En 2023, la France comptait 15,4% de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (INSEE). **Pour les 18-24 ans, c'est 26% soit plus d'un-e jeune sur quatre qui vivait sous ce même seuil (DREES).** Le tout avec des politiques publiques qui banalisent la précarité des jeunes en excluant une aide économique permettant de sortir de la précarité économique.

Militant-es en faveur d'un revenu universel, nous défendons la mise en place d'un revenu autonomie jeune comme une mesure d'urgence pour permettre à l'ensemble des jeunes d'accéder à une vie digne et de commencer à construire leur projet d'avenir sereinement. Il est impossible d'envisager une vie digne et saine

quand notre situation économique ne nous permet pas de nous loger ou de nous nourrir. **La pauvreté ne doit pas être pour les jeunes un rite de passage : c'est une aberration, un scandale, une honte dans un pays aussi riche que la France qui porte l'égalité dans sa devise républicaine.**

En Loire-Atlantique, le département a mis en place un revenu jeunes jusqu'à 500€ pour répondre à la précarité des jeunes dans son territoire, un premier pas nécessaire face à la situation.

Nous souhaitons aller plus loin avec un revenu qui garantisse aux 18-25 ans de se situer, à minima, au-dessus du seuil de pauvreté. **Ce revenu autonomie jeune serait donc fixé à minima à hauteur de 60% du salaire médian soit le seuil de pauvreté actuel d'environ 1300€.**

2 GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS

"La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus" affirmait Emmanuel Macron le 27 juillet 2017.

La France compte actuellement 4 millions de personnes mal-logées, une situation alarmante dans laquelle les jeunes sont encore une fois sur-représenté-es. Premier pas vers l'autonomie, il est non négociable que les jeunes puissent accéder à des logements salubres, accessibles et de qualité dès leur décohabitation avec leur foyer d'origine.

L'accès pour l'ensemble des jeunes à un toit passera par l'augmentation du nombre de logements disponibles. **Nous appelons à la réquisition des logements vacants**, une décision forte et nécessaire pour répondre au besoin de logement, en particulier dans les zones où l'accessibilité au logement est sous tension.

Cette solution d'urgence devra être complétée d'une politique volontariste et durable pour un logement digne pour toutes et tous,

notamment par **l'ouverture de nouveaux logements pour les étudiant-es et logements sociaux**. Les collectivités ont toutes leur part à jouer au côté des CROUS, pour garantir un hébergement digne aux jeunes voulant faire des études. Il est impératif de **créer et de mettre en place un plan ambitieux de construction de logements CROUS**. Cette construction passe par la collaboration entre les bailleurs sociaux locaux permettant la construction de logements CROUS. Il est donc essentiel que les opérateurs sociaux publics soient favorisés dans les appels d'offres pour **garantir une collaboration plus étroite entre les collectivités territoriales et le CROUS**.

Il sera également nécessaire d'investir massivement pour mettre fin au fléau que vivent les personnes à la rue. Nous défendons **la création de nouvelles places en hébergement d'urgence et l'accompagnement des plus précaires dans le retour au logement**. Mesure tant sociale que de bifurcation écologique, nous luttons pour le déploiement d'**un plan massif de rénovation énergétique des logements et contre les logements insalubres**.

Militant-es antivalidistes pour les droits et l'émancipation des jeunes en situation de handicap, nous luttons **pour l'accessibilité universelle** et défendons, 20 ans après l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, **l'obligation du 100% de logements neufs accessibles**.

La lutte contre le mal et le non-logement passera enfin par **l'accompagnement des locataires face à un marché dérégulé**. Nous exigeons donc **la hausse de l'Aide personnalisée au logement (APL)**. Nous défendons également la mise en place d'une garantie universelle des loyers afin que les municipalités puissent se porter garant pour des jeunes et appelons les candidat-es aux élections municipales à porter cette mesure dans leurs programmes.

Au-delà de l'aide nécessaire au locataire, il est indispensable de lutter contre l'inflation et la spéculation locative par **l'encadrement strict des loyers**. Il nous faudra aussi mener la lutte contre l'augmentation des résidences secondaires ou des locations

temporaires type Airbnb qui nuisent à l'accès au logement et à la vie locale. Nous continuerons également à défendre l'abrogation de la loi anti-squat qui facilite l'expulsion de locataires et crée le délit "d'occupation frauduleuse d'un local à usage d'habitation ou à usage commercial, agricole ou professionnel".

3 LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES, UN ENJEU POLITIQUE CENTRAL

La maladie mentale et les troubles psychiatriques touchent aujourd'hui un cinquième de la population, soit près de 13 millions de Français-es. Les conséquences peuvent être terribles : les personnes atteintes de troubles sévères voient leur espérance de vie réduite de 10 à 20 ans tandis que le suicide est la 1ère cause de mortalité entre 15 et 35 ans. A cela s'ajoute une augmentation préoccupante de la consommation de médicaments psychotropes : un quart de la population consomme régulièrement des anxiolytiques, hypnotiques ou antidépresseurs, plaçant la France au premier rang mondial pour la prescription de ces médicaments. Le coût économique et social total lié à la santé mentale atteindrait près de 163 milliards d'euros, en augmentation de près de 50% depuis 2012.

La santé mentale des jeunes - et notamment des jeunes filles - est particulièrement touchée : chez les 18-24 ans, la prévalence des épisodes dépressifs a augmenté de 77 % entre 2017 et 2021 tandis que les hospitalisations pour des tentatives de suicide et d'auto-agressions chez les femmes âgées de 10 à 19 ans ont progressé de 570 % depuis 2007.

La santé mentale a longtemps été ignorée de la part des pouvoirs publics. En octobre 2024, le Premier ministre Michel Barnier annonçait qu'elle serait la nouvelle "grande cause nationale" de 2025. Le 11 juin, le ministre de la santé dévoilait un plan pour la santé mentale et la psychiatrie. **Un plan sans ambitions ni moyens supplémentaires. On repassera, une nouvelle fois, sur la grande cause nationale.**

Pourtant, nous l'avons vu, la situation est alarmante, d'autant plus que l'offre de soins en psychiatrie est insuffisante et bien trop complexe

tandis que les urgences sont largement saturées. Ainsi, nous proposons une **prise en charge intégrale par la sécurité sociale des séances de psy pour les jeunes jusqu'à 26 ans.**

Par ailleurs, il est urgent de **donner davantage de moyens aux centres médico-psychologiques (CMP)** qui garantissent un suivi plus rapide, plus long et de meilleure qualité que dispositif « Mon Soutien Psy ». Ainsi, **nous proposons que l'argent fléché sur le dispositif « Mon Soutien Psy », largement critiqué par la profession car ne permettant pas une prise en charge de qualité et sur le long-terme, soit redistribué aux CMP et au recrutement de milliers de nouveaux psychologues.**

Afin de renforcer l'attractivité de la formation des internes en psychiatrie, l'Etat doit prendre à bras le corps la question de l'urgence de notre système de santé. **Les internes en psychiatrie doivent pouvoir bénéficier d'une réelle amélioration de leurs conditions de travail et d'accueil des patients, et de revalorisations salariales.** De plus, **les centres régionaux de psycho-traumatisme doivent bénéficier de davantage de moyens pour assurer leurs missions** en matière de prise en charge des victimes, de formation sur le psychotraumatisme ou de coordination du réseau de prise en charge du psychotraumatisme.

En termes de prévention et de sensibilisation, nous soutenons **l'instauration de formations dans les établissements scolaires et les universités en matière de santé mentale ainsi que les programmes de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** que les collectivités territoriales pourraient accompagner et subventionner.

Si nous venons d'aborder dans cette sous-partie des mesures essentiellement médicales, ne nous y trompons pas : la question de la santé mentale est une question éminemment politique et systémique.

Les leviers à actionner ne relèvent pas que du sanitaire ou de l'individuel. Tout discours tendant à réduire exclusivement la santé mentale à ces problématiques s'inscrit dans une idéologie néolibérale que nous récusons. Il est nécessaire d'**apporter une réponse structurelle à la question de la santé mentale**, qui s'intéresse à la fois aux soins, à la prévention et à l'ensemble des causes sociales de la dégradation de la santé mentale, notamment chez les jeunes.

C'est précisément ce que nous cherchons à aborder au travers de ce travail. La question de la santé mentale est transversale, et c'est bien par une action politique ambitieuse et globale, prenant en compte les enjeux liés à la précarité économique, à l'accès à un emploi de qualité, ou encore à la lutte contre les discriminations, que nous pourrions la traiter correctement.

4 POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ALIMENTATION ET DU BIEN MANGER

En 2024, près de 2,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide des banques alimentaires, un chiffre en augmentation de 30% sur cinq ans. Un·e Français·e sur 6 ne mange pas à sa faim. Cette réalité n'est acceptable nulle part, et elle ne l'est certainement pas dans un pays qui se situe au 6e rang des puissances économiques mondiales.

Les lobbies de l'agroalimentaire, qui jouissent d'une influence considérable auprès des pouvoirs publics, parviennent à maintenir les agriculteur·ices, notamment les plus jeunes qui souhaitent s'insérer dans le métier, dans le cercle vicieux de la rentabilité. Peu rémunérateur et source de mal-être au travail, ce système mortifère s'organise au coût de la santé des agriculteur·ices ainsi que des consommateurs, biberonnés aux pesticides dangereux et cancérigènes qu'il est urgent d'éradiquer.



Aujourd'hui, bien manger, c'est à dire s'alimenter avec des produits sains, pas ou peu transformés, sans pesticides, issus de circuits courts, et garantissant une juste rémunération de leurs producteur-ices, est un idéal difficilement atteignable pour la plupart de nos concitoyen-nes, en premier lieu desquels les jeunes. Le coût de l'alimentation biologique ne permet pas aux personnes les plus précaires d'y avoir accès, alors même que de nombreux foyers en France n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois.

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale et durable à l'ensemble de la population est une question de justice alimentaire. Bien manger ne doit pas être l'apanage des riches : c'est un besoin vital, et même un droit que nous revendiquons avec force. Face à ce constat, **il est urgent de mettre en place une politique publique de l'alimentation et du bien manger à même de couvrir l'ensemble de nos besoins les plus primaires, dans le respect de l'environnement, de notre santé et garantissant un revenu digne aux agriculteur-ices.**

Tel que porté par les collectifs associatifs et citoyens qui pensent cette question depuis plusieurs années, **nous appelons, 80 ans après la naissance de la Sécurité sociale, à la création d'une 6e branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation** se matérialisant par la mise en place d'une carte vitale de l'alimen-

tation individuelle donnant accès à des produits conventionnés. Ce conventionnement devra reposer principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses.

En 2020, la mise en place de repas à 1 euro dans les CROUS avait permis à l'ensemble des étudiant-es de manger à leur faim à moindre coût. Elle a depuis été réduite à peau de chagrin par la macronie qui n'a pas jugé utile de maintenir cette aide à l'ensemble des étudiant-es sur la durée. Nous ne sommes plus en 2020, pourtant les étudiant-es ont toujours faim. Le besoin n'a pas changé. **Alors que plus d'un-e étudiant-es sur cinq ne mange pas à sa faim, nous portons la généralisation des repas à 1 euro dans les CROUS pour l'ensemble des étudiant-es et la mise en place de cette aide au niveau local partout où cela est possible dès à présent et au sein des programmes pour les élections municipales de 2026.** Nous soutenons également la généralisation de cette **tarification à toutes les restaurations collectives recevant des étudiant-es** (comme dans les CHU ou les cantines professionnelles durant les stages) et **l'indemnisation des étudiant-es qui n'ont pas accès à ce type de restauration collective.**

Nourrir l'humanité est, face aux bouleversements climatiques, l'un des plus grands défis de notre siècle. Il est essentiel d'**éduquer les plus jeunes générations au bien manger** et de **garantir la justice alimentaire.** Nous soutenons la **généralisation des cantines scolaires bio et localement fournies**, afin de garantir l'accès à une alimentation de qualité aux enfants dès le plus jeune âge, respectueuse des enjeux écologiques et de l'économie sociale et solidaire.

Pour faciliter la transition vers un système fondé sur la justice alimentaire et le bien manger, nous portons également **la hausse des aides publiques à l'agriculture biologique, à l'accompagnement des agriculteur-ices vers la transition écologique et à l'installation des jeunes agriculteur-ices, la garantie d'un revenu digne** notamment via **l'instauration de prix planchers, ainsi que l'éducation à l'alimentation et au bien manger** tout au long de la scolarité.

1 GARANTIR L'ACCÈS ET LE RESPECT DES DROITS DE TOUS·TES LES JEUNES

Renforcer l'accès aux droits des jeunes

Insertion, logement, santé... plus d'un·e jeune sur deux est aujourd'hui confronté·e à une situation de non-recours aux droits. En cause notamment : le manque d'information des jeunes sur leurs droits qui les empêche de réaliser les démarches administratives nécessaires pour y prétendre, et ce d'autant plus dans un système fondé sur la familiarisation des aides sociales (d'ailleurs fortement critiquable) qui ne permet pas aux jeunes de prendre pleinement conscience et connaissance de leurs droits en tant qu'individus. **L'Etat ne doit pas seulement créer des droits mais aussi garantir leur égal accès à l'ensemble de la population et faciliter le recours des personnes les plus éloignées de leurs droits aux aides existantes, à l'instar des jeunes.**

Lutter contre le non-recours aux droits des jeunes doit être une priorité. C'est pourquoi nous portons :

- Le **développement des permanences d'accès aux droits délocalisées dans l'ensemble des lieux de vie des jeunes**, tels que les résidences CROUS et les facs, ainsi qu'au sein de Maisons des jeunes localement déployées
- L'**augmentation du financement des Missions locales**, essentielles à l'insertion socio-professionnelle des jeunes, en voie d'abandon par l'Etat.

Lutter contre la précarité administrative et la violation des droits des jeunes en situation irrégulière

L'immonde loi immigration de Gérald Darmanin a provoqué des attaques sans précédent contre les droits humains en prenant pour cible les personnes étrangères. Les politiques xénophobes des gouvernements de droite successifs,

largement inspirés par les thèses et les termes de l'extrême droite, portent aussi atteinte au droit des jeunes à la scolarisation, aux études supérieures ainsi qu'aux formations en alternance.

Pas plus que nous n'acceptons ce racisme et cette xénophobie institutionnalisés, nous n'accepterons que les jeunes payent le prix de la banalisation de l'extrême droite en France et de ses idées. La France est une terre d'accueil, elle l'a toujours été et le restera, y compris pour l'ensemble des jeunes qui y ont trouvé refuge ou souhaitent tout simplement y vivre leur vie.

Solidaires avec les jeunes du monde entier, nous défendons :

- **L'interdiction de l'expulsion des mineur·es scolarisé·es en France** ainsi que de leurs familles
- L'application du principe de **présomption de minorité** pour les mineur·es isolé·es
- **L'interdiction de l'enfermement des mineur·es au sein des Centres de rétention administrative (CRA)**
- **La régularisation de l'ensemble des jeunes inséré·es dans un parcours de formation** en France. Cette mesure d'urgence devra laisser la place par la suite à une régularisation de l'ensemble des personnes en situation irrégulière en France, s'inscrivant dans le cadre d'une **véritable politique d'accueil digne.**

Pour un véritable accompagnement par les pouvoirs publics des jeunes issu·es de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

En 2023, **plus de 35 000 jeunes bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance** via l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Aujourd'hui, une personne sans domicile fixe sur 4 est un·e ancien·ne enfant placé·e à l'ASE.

Pauvreté, chômage, isolement social, prostitution forcée : les défaillances de l'ASE sont nombreuses, édifiantes et documentées. Cette réalité brutale est inacceptable dans un pays se présentant parmi les 10 plus grandes puissances mondiales, signataire de la Convention Internationale pour les Droits de l'Enfant, qui pose le principe fondamental de l'intérêt supérieur de l'enfant.

A l'Assemblée nationale, une commission d'enquête parlementaire a révélé au grand jour les dysfonctionnements systémiques de l'ASE et la responsabilité de l'Etat et des départements face à ces défaillances, fortement appuyée par le travail et les témoignages d'ancien·nes enfants placés·es réunis·es au sein du Comité de vigilance des enfants placés.

Tel que préconisé notamment par le rapport de cette commission d'enquête parlementaire, **nous soutenons, pour garantir l'autonomie et l'émancipation des jeunes issu·es de l'ASE :**

- **L'interdiction effective du placements d'enfants de l'ASE à l'hôtel et la garantie par les pouvoirs publics d'une solution pérenne d'hébergement** pour l'ensemble des jeunes majeurs issus de l'ASE
- **La garantie de la continuité de l'accompagnement des jeunes issu·es de l'ASE**, aujourd'hui fixé à 21 ans, **jusqu'à 25 ans**
- **La mise en place effective des commissions départementales d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs** dans tous les départements
- Dans l'attente de la création d'un revenu autonomie jeunesse, **le versement systématique aux jeunes majeurs protégés sans soutien familial d'une allocation mensuelle** financée par l'État
- **La création d'une commission de réparation pour les enfants placés victimes de violences** physiques, sexuelles, psychologiques ou institutionnelles

- Une refonte institutionnelle pour prendre en considération la protection de l'enfance, par **la mise en place d'un ministère de plein exercice chargé de l'enfance, la création d'une autorité de contrôle indépendante** des lieux d'accueil et de vie de la protection de l'enfance, ainsi que **la création d'un droit parlementaire de visite des établissements de la protection de l'enfance.**

Partie 2

Un accès égal et facilité aux études



1 POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

Contre la sélection à l'université

Les plateformes d'orientation Parcoursup et Mon Master cassent la jeunesse, ses rêves, ses espoirs, ses projets. Nous devons les supprimer.

Par un algorithme opaque, **Parcoursup** détermine depuis 2018 où chacun·e étudiera en premier cycle à la rentrée prochaine. Il

choisit aussi celles et ceux qui n'étudient pas, puisque quelque 85 000 étudiant·es restaient sans proposition d'admission à l'issue de la phase principale en 2024. Pour poursuivre **sa logique de casse sociale par la sélection**, le gouvernement a mis en place **Mon Master** en 2023 : en 2024, près de 30% des candidat·es n'avaient reçu aucune proposition d'admission à l'issue de la phase principale.

Ce tri notamment à l'entrée à l'université, **conçu comme un outil de démocratisation de l'enseignement supérieur, plonge les étudiant·es dans des périodes de compétition et d'angoissante incertitude** sans égale, incitant à monter des stratégies d'orientation et mettant une grande pression sur les résultats scolaires dès le début du lycée. D'autant que la constitution des dossiers de candidature nécessite un lourd investissement en termes de temps, voire financièrement, certaines formations exigeant des certifications coûteuses ou un déplacement pour réaliser un entretien.

Si aucun élève n'échappe au stress des plateformes, **la sélection se nourrit et alimente les inégalités sociales** : de la mention de l'établissement scolaire aux attentes des formations davantage familiaires aux classes les plus aisées, **les jeunes s'auto-censurent encore plus quand ils ne sont pas directement discriminé·es**.

Si Emmanuel Macron présentait Parcoursup comme l'opportunité de faire un choix pour les jeunes, ce-dernier s'avère restreint par les prédispositions sociales de chacune et de chacun. Les plateformes deviennent même la meilleure vitrine des formations privées qui permettent d'échapper à la sélection et s'assurer une place manquante dans le public en mettant le prix, **concrétisation ultime de la ségrégation scolaire**.

Cette sélection prend place dans le cadre de **l'injuste politique d'austérité** menée par la macronie : alors que la dépense par étudiant·e se réduit d'année en année depuis 2014, **le manque de places dans l'enseignement supérieur est aggravé par le maintien des universités dans des situations budgétaires intenable** les forçant à fermer des filières.

Il est temps de rompre avec ce système :

Les Jeunes Génération-s portent **l'abolition du principe de sélection dans l'enseignement supérieur et donc la suppression de Parcoursup et Mon Master**

Nous portons à l'inverse **le principe de libreaccès aux formations publiques** : pour cela, il faudra **investir durablement à hauteur des besoins** dans l'université et **augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur pour garantir une place à chaque étudiant-e.**

Mettre en oeuvre la justice territoriale

La sélection aux portes des établissements d'enseignement supérieur repose également sur des inégalités territoriales, qu'il convient de combattre.

En effet, les opportunités locales se réduisent de plus en plus dès lors que l'on s'écarte des métropoles. Les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté comptent les plus faibles dotations en établissements d'enseignement supérieur. En résulte un taux de diplômé-es de l'enseignement supérieur plus faible dans les milieux ruraux, atteignant 20 %, contre 32 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. En conséquence, la plupart des lycéen-nes isolé-es/en milieu rural doit effectuer des vœux pour accéder à des universités situés à plus de 50 km de chez ell-eux. Les inégalités sociales s'ajoutent alors aux inégalités territoriales, les familles les moins favorisées ne pouvant pas financer des moyens de transport quotidiens pour assurer de tels trajets, et encore moins prendre en charge le loyer d'un logement étudiant. Cell-eux disposant de moyens suffisants pour assumer ces coûts n'ont d'autres choix que de contribuer à un exode étudiant, à l'instar des départements de l'Aube, de l'Oise et du Territoire de Belfort où seul 1 bachelier-e sur 10 reste dans son département pour poursuivre ses études.

Face à ces disparités et en vertu de l'égalité des chances, **les Jeunes Génération-s proposent de développer des campus et formations de « proximité »**, décentralisées, afin d'assurer à

chaque étudiant-e l'accès à un campus à moins de 30 km de son lieu de résidence. Par exemple, l'Université Reims Champagne-Ardenne a ouvert un IUT dans la ville de Charleville-Mézières, alors que le département des Ardennes se voyait assez dépourvu en établissements universitaires.

Par ailleurs, **nous suggérons un accroissement des aides au transport et au logement** pour compenser les surcoûts des étudiant-es éloigné-es.

Construire un service public de l'orientation

Si notre pays est un des champions européens du **déterminisme social, le manque criant de politique ambitieuse pour l'orientation n'y est pas pour rien.** Loin de chercher la demande profonde de l'enfant, **l'orientation est trop souvent subie, notamment pour les jeunes qui font face à des fragilités** (précarité, handicap, ...), ce qui s'ajoute aux **discriminations systémiques** qu'ils subissent. Par exemple, les enfants issus de milieu défavorisé ont 93 % de chances en plus d'être orientés vers un bac professionnel, et 169 % en plus vers un CAP. Or, un-e élève ou étudiant-e qui est dans une filière qui ne lui convient pas entraîne une perte de motivation, de bien-être et peut aller jusqu'au **décrochage.** Certains dispositifs, comme les initiatives visant à faire découvrir l'enseignement supérieur à des lycéens moins favorisés comme les cordées de la réussite, sont salutaires mais ont trop peu d'impact : **il faut un changement structurel.**

L'orientation est une étape essentielle entre l'enseignement scolaire, la formation supérieure et la vie professionnelle : **c'est le moment pour les élèves de trouver leur(s) vocation(s).** Il devrait également permettre le changement de voie et la reconversion, aujourd'hui trop peu permis. **Si la volonté de la personne doit primer, il ne faut pas mettre de côté le rôle de l'orientation dans l'économie** que nous voulons pour demain. **Une bonne politique d'orientation concilie les aspirations des élèves et les besoins d'une société solidaire et écologique** pour laquelle nous militons et qui évolue.

Aujourd'hui, les politiques d'orientation ne répondent pas à ces attentes. Par manque de moyen, **il y a un grand déficit d'accompagnement**

à l'orientation dans le milieu scolaire qui devrait pourtant être personnalisé : les professionnels de l'orientation ne sont pas assez nombreux, les psychologues de l'éducation nationale spécialisés sur la question (ils succèdent donc aux conseillers d'orientation depuis une réforme de 2017) doivent partager leur temps sur au moins deux établissements scolaires et un centre d'informations pour l'orientation (CIO), ce qui dégrade leurs conditions de travail et la bonne réussite de leurs missions ; et **les autres intervenant-es** comme les professeurs (principaux notamment) et les chef-fes d'établissement **ne sont pas assez formé-es ni sensibilisé-es**.

Malgré le développement de services publics régionaux de l'orientation pour harmoniser l'offre d'informations, de conseil et d'accompagnement à l'orientation en dehors du milieu scolaire, les acteurs sont peu connus créant une **illisibilité**. On peut globalement critiquer un **manque de pilotage, de cohérence et d'objectifs dans les politiques d'orientation**. Tout cela pousse également certaines familles à se tourner vers des **prestataires privés** comme des coachs.

Avec les Jeunes Génération-s, **nous défendons un service public de l'orientation cohérent, qui a les moyens nécessaires pour accompagner et qui met les aspirations et la construction du projet de l'individu au centre**. Nous défendons ainsi :

- **La mise en œuvre effective des heures hebdomadaires prévues pour l'orientation au collège et au lycée** (1 à 2h par semaine dès la 5ème), en les inscrivant dans les emplois du temps, **dans la dotation horaire globale** des établissements et en clarifiant les objectifs et les acteurs intervenants dans ces temps. Ces moments principalement en groupe serviront également à réaliser **un suivi obligatoire personnalisé des élèves** pour l'élaboration de leur projet. **Des sensibilisations aux métiers de la bifurcation écologique et sociale** doivent être particulièrement menées
- **La généralisation des semaines de l'orientation** dans les établissements

- **La création de bureau de l'orientation avec au moins un professionnel de l'orientation à plein temps** dans chaque établissement, **lieu physique** d'accueil, d'information et de conseil pour les élèves et leurs familles. Il serait également **l'interlocuteur avec le monde professionnel**, créant un réseau local, et **aiderait les élèves dans la recherche et le suivi de leur stage**. Il remplacerait donc les bureaux des entreprises dans le bureau des entreprises dans les lycées professionnels

- **La garantie du droit à la réorientation et à la reconversion**. Cela se traduirait dans les établissements en partie par **la présentation systématique des passerelles comme un droit** tout au long de l'année, organiser un **suivi de retour d'expérience au premier trimestre de la seconde et en première année d'étude supérieur** (pour identifier les élèves souhaitant changer de voies) et **favoriser le développement des "stages passerelles"**

- **La mise en place d'un continuum entre les acteurs de l'orientation et de l'insertion internes et externes aux établissements scolaires** (CIO, missions locales, les centres d'information jeunesse, etc.), notamment dans le **suivi de la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur** ("bac -3 / +3") en clarifiant la répartition des compétences

- **Une meilleure inclusion de la mission d'accompagnement à l'orientation dans la formation initiale et continue des enseignant-es**

- **La revalorisation de la voie professionnelle** pour qu'elle ne soit pas un choix par défaut notamment avec **le rétablissement des heures d'enseignement général perdues** dans la dernière réforme du lycée professionnel, **la suppression du parcours en Y**, l'organisation des épreuves du bac fin juin et le retour de la formation en 4 ans

- À terme, **la généralisation des lycées polyvalents et la suppression de la distinction entre les trois voies lycéennes** (générale, technologique, professionnelle) afin de limiter les

logiques de tri, de **décloisonner le savoir et les choix**, et **créer un lycée où les élèves peuvent explorer et construire pleinement leur parcours**

Bien sûr, afin d'améliorer l'orientation et l'adéquation entre les aspirations et les besoins, **un travail plus profond doit être mené sur la légitimation des codes élitistes** dans l'école et l'enseignement supérieur ainsi que **la valorisation des métiers à enjeu** (éducation spécialisée, le "care", garde d'enfants, bâtiment, ...) via une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail.

2 REFUSER LA SÉLECTION PAR L'ARGENT

Rendre l'enseignement supérieur financièrement accessible à toutes et tous

Les inégalités sociales sont un des facteurs les plus déterminants dans l'accès à l'enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement supérieur doit être compris comme un droit. De la même manière que l'école publique se veut gratuite en principe, **nous défendons l'accès universel à l'enseignement supérieur, qui nécessite la gratuité de l'université et la réduction du coût global des études.**

- **Garantissons la gratuité de l'université**

Pour accéder à l'université, **les étudiant-es doivent s'affranchir des frais de scolarité** (indexés sur l'inflation), sauf dans certaines situations (étudiant-es boursier-es, réfugié-es ou bénéficiaires de la protection subsidiaire).

Le **droit d'inscription** varie selon le niveau de formation, le type, le mode et la situation financière des parents mais aussi selon la nationalité. En effet, depuis 2018, le plan **"Bienvenue en France"** a considérablement augmenté les frais d'inscription à la faculté pour les étudiant-es extra-communautaires (15 fois plus pour une licence !) : cette mesure xénophobe qui favorise les pays occidentaux

est contraire à l'universalisme portée par la France, en organisant une ségrégation sociale et raciale des étudiant-es étranger-es accueilli-es.

En plus de ce droit d'inscription, les étudiant-es payent depuis 2018 **un impôt étudiant, la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**, qui sert à entretenir les établissements, subventionne des associations et événements culturels qui font la richesse de la vie étudiante des campus. En 2025, elle coûte 105 € en plus pour les étudiant-es, sans connaître le nombre précis de personnes assujetties. Aujourd'hui, la CVEC permet à l'Etat de pallier son désinvestissement. Cette mise à contribution des étudiant-es (excepté les boursier-es) rentre dans une logique claire de **transfert de responsabilité du ministère vers les étudiant-es.**

Face à ces coûts, **les Jeunes Génération-s portent la gratuité de l'enseignement supérieur public en militant pour la suppression des droits d'inscription et de la CVEC.** Plusieurs arguments nous amènent à défendre cette revendication :

Si ces frais d'inscription ne représentent qu'une petite part du financement de leur scolarité et qu'il existe des mécanismes (imparfaits) d'exonération, il s'agit d'**un coût non-négligeable qui pèse sur les étudiant-es et leurs familles** : la suppression de ces frais est une mesure de justice sociale, pour ne pas faire payer aux étudiant-es le prix du désinvestissement de l'Etat.

- **La gratuité des services publics doit être la norme**, l'enseignement supérieur n'y échappe pas. Cette doctrine est même inscrite dans le préambule de la Constitution de 1946, qui a valeur constitutionnelle (« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État »). Au-delà du principe de créer une réelle continuité dans la gratuité de l'instruction entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, **l'accès gratuit à un service public permet de garantir son ouverture au plus grand nombre**, ce dont l'université a grand besoin : là où les politiques d'austérité cherchent à fragmenter le public entre ceux qui peuvent payer et ceux qui ne peuvent pas créant des systèmes

de progressivité ou d'exonération imparfaits (que ce soit dans les catégories identifiées et par les démarches pour accéder à ces droits), **l'universalité de la gratuité de l'enseignement supérieur simplifiera son accès et portera le message que l'université est ouverte pour toutes et tous.**

- **Le coût de cette mesure demeure largement absorbable par l'Etat**, en parallèle d'une hausse globale du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche : en effet, si la gratuité universelle du service public est la norme, c'est parce que **c'est à l'impôt d'être progressif pour faire contribuer le plus justement les contribuables.** Ainsi, les droits d'inscription à l'université ne représente que 2 % des ressources des universités (soit 400 M€) et la CVEC rapporterait 176 M€ en 2025 : **nous estimons donc le coût de cette mesure à environ 575 M€.** Une des pistes de compensation pourrait être **la suppression de la réduction d'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité dans l'enseignement supérieur**, qui coûte 218 M€. Cette niche fiscale (**qui ne profite qu'aux familles payant l'impôt sur le revenu** et ayant des enfants dans l'enseignement supérieur) peut être vue comme légitime mais sa suppression au profit de la gratuité de l'université est un moyen de **transférer la charge des familles aux étudiant-es via l'impôt.**

	Droits d'inscription (dans l'enseignement public)	Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur
Montant pour les ménages	De 118 € (taux réduit pour la licence) à 2 613 € (ingénieurs)	105 € par étudiants	183 € par ménages
Nombre de concerné-es	2,3 millions d'étudiant-es - les exonéré-es <i>(pas de connaissance précise du nombre d'assujetti-es)</i>		5 896 ménages bénéficiaires (payant l'impôt sur le revenu)
Montant global	400 M€	176 M€	218 M€

Au-delà des frais d'inscription, **nous portons la gratuité totale de l'instruction : nous refusons que des élèves ou des étudiant-es soient exclu-es à cause des coûts pédagogiques annexes.**

Ainsi, nous militons **pour la gratuité intégrale de l'école, du collège et du lycée en finançant entièrement la cantine, les fournitures, les transports, les sorties scolaires et les activités périscolaires.** De la même manière, nous proposons pour financer en partie cette mesure **la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement secondaire**, bien que cela ne représenterait qu'un gain d'environ 225 M€ alors que le coût de cette revendication est estimé à une dizaine de milliards d'euros.

Dans l'enseignement supérieur, a**fin de limiter le coût très important du matériel pédagogique, nous souhaitons que le prix des livres universitaires soient plus encadrés** (en les inscrivant comme livres scolaires au titre de la loi Lang) et **que les établissements mettent à disposition gratuitement en ligne et en physique les ressources et livres obligatoires** dans le cadre des cursus pour les étudiant-es (qu'ils aient par exemple à leur disposition un nombre de livres représentant 50 % d'une promo pouvant être prêtés). **Afin de ne pas exclure durant les mobilités internationales, nous soutenons la gratuité des frais d'inscription lors de programmes d'échanges internationaux** dans les établissements accueillant.

- **Pour une refonte du réseau des oeuvres et son système de bourse**

Nous le savons, de nombreux.es étudiant-es ne sont pas identifié-es par le système de bourse mis en place par les CROUS. Ce manque d'identification a de nombreuses conséquences financières et sociales sur les étudiant-es laissé-es de côté.

Le système de bourse proposé aux étudiant-es est aujourd'hui défaillant et incomplet, même si le gouvernement se targue de l'augmentation des bourses. Nous pouvons prendre l'exemple des cas de rupture familiale très mal identifiés par les CROUS, alors que cette rupture peut avoir de graves conséquences financières mais également sur les aides que peuvent percevoir les étudiant-es concerné-es.

Cette **défaillance du système** est d'abord due à **une déconnexion du montant des bourses avec les réels besoins matériels des étudiant-es**. Un éloignement des problèmes des étudiant-es qui poussent certain-es à prendre la voie du salariat étudiant, alors que nous savons qu'il est la principale source d'échec dans le cursus universitaire.

De plus, les étudiant-es souhaitant faire une demande auprès des services sociaux de leur CROUS se retrouvent confronté.es un système opaque et illisible. Un système composé de plus de 150 aides différentes concernant divers domaines, qui accroît la méconnaissance des étudiant-es sur les potentielles aides qu'ils et elles seraient en mesure de percevoir. Il est temps de mettre en protection sociale les étudiant-es avec un réseau des œuvres efficace et protecteur.

Aujourd'hui, les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sont les opérateurs principaux de la vie étudiante, ils sont devenus une institution au contact de l'ensemble des étudiant-es, dans des missions telles que le logement, la restauration et la prise en charge des étudiant-es. Dans ces différentes missions, le CROUS peut être en collaboration avec différents acteurs, locaux et régionaux. Les collectivités territoriales peuvent par exemple siéger au sein des conseils des CROUS. Cette collaboration se fait également sur le terrain avec des accords entre collectivités et administrateur-ices des CROUS.

L'enjeu de la santé étudiante est central dans la vie universitaire et le bon déroulement des différents cursus des étudiant-es.

Aujourd'hui, les collaborations entre les établissements et les CROUS en matière de santé et d'accompagnement psychologique sont faibles. L'unification des différents services de santé est indispensable pour aider rapidement et efficacement les étudiant-es dans le besoin. Cette procédure d'unification et de rassemblement des services permettrait une meilleure communication entre les différents professionnels de santé ainsi qu'une prise en charge rapide des étudiant-es demandant une aide d'urgence auprès du CROUS ou des établissements de l'enseignement supérieur. **Face à une complexification des démarches administratives, il est indispensable de simplifier le parcours de santé universitaire pour l'ensemble**

des étudiant-es, celà passant par le fait de ne pas multiplier les acteur·trice·s. Nous revendiquons, pour répondre au mieux aux besoins des étudiant·e·s un service santé et social unifié entre les CROUS et les établissements du supérieur possédant un Service de Santé Etudiant. Pour les établissements ne disposant pas de Service de Santé Etudiant à part entière, **il est nécessaire de rattacher ces établissements aux services du CROUS de proximité.**

Nous proposons donc de donner un rôle majeur au premier acteur de la vie universitaire, en permettant au CROUS de répondre à ses missions. Nous revendiquons un réseau des œuvres effectif pour l'ensemble des étudiant.e.s avec :

- La mise en place d'une forte collaboration entre les collectivités territoriales et les CROUS pour **garantir des logements étudiants à des prix décents**
- **Une réforme des bourses à la hauteur des besoins des étudiant-es**
Une meilleure identification des cas de rupture familiale dans l'allocation des bourses et un suivi effectif des services de santé des CROUS
- **La création d'un Service santé et social unifié entre les CROUS et les établissements du supérieur**, pour faciliter la communication et l'efficacité des démarches d'aide aux étudiant·e·s

Sortir de la privatisation et de la marchandisation du supérieur

Depuis deux décennies, **le secteur privé s'est largement développé dans l'enseignement supérieur, notamment à but lucratif** : entre 2011 et 2022, le nombre d'étudiant-es dans le privé a augmenté de 60 %, contre 17 % dans le public ; en 2001, 13 % des étudiant-es étaient dans le privé contre 26 % en 2022, soit plus de 766 000 étudiant-es, avec une hausse marquée depuis 2017 (rapport Davy, 2023).

Cette progression est **indéniablement liée aux politiques libérales, notamment celles menées par la Macronie, qui ont favorisé le secteur privé.**

Plusieurs mesures ont particulièrement favorisé le secteur privé. La première d'entre elle est **la concrétisation de la sélection dans l'enseignement public avec la mise en place de Parcoursup** : en plus d'être une incroyable vitrine pour les formations privées puisque plus de 40 % étaient des formations privées (parmi lesquels 38 % sont hors-contrat avec l'Etat), **la mise en concurrence des élèves et le manque de place poussent les familles à chercher des solutions plus chères mais garantissant une place en jouant sur la peur.**

Certaines structures privées profitent également de l'aspect repoussoir de Parcoursup en proposant une procédure d'inscription extérieure, plus simple et sécurisante, en profitant parfois pour soutirer des frais des dossiers ou de pré-inscription très importants aux familles.

De plus, **le développement de l'apprentissage et sa libéralisation via la loi ORE de 2017 a multiplié le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) privés, sans validation du contenu pédagogique, arrosé indirectement par l'argent public** avec les subventions au recrutement d'apprentis touchées par les entreprises qui payent les frais de scolarité importants des élèves : ainsi, rien que sur Parcoursup, 83% des places en apprentissage déclarées en 2024 le sont par des formations privées. Au-delà des aides indirectes de l'apprentissage, le secteur privé a bénéficié d'une hausse des subventions directes, même si moins marquée sur les formations à but non-lucratif, ainsi que des investissements par BPI France ne prenant pas en compte la qualité pédagogique des formations des écoles soutenues.

En parallèle, **le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur public l'a affaibli, afin de mettre en avant une offre privée, vue par les libéraux comme une solution moins coûteuse et plus efficace.**

Le nombre de places dans le public est structurellement insuffisant, y compris dans les formations professionnalisantes (avec apprentissage) pourtant de plus en plus demandées : ainsi, le babyboom des années 2000 a notamment été absorbé par les formations privées, là où la hausse du nombre de bachelier-es était auparavant plutôt accueillies dans les formations publiques non-sélectives.

Le développement du secteur privé notamment lucratif poussé par les gouvernements libéraux est profondément en contradiction avec notre projet émancipateur.

Comme dans le primaire et le secondaire, il entretient les inégalités économiques **avec une organisation de la ségrégation sociale voire l'entresoi par le prix. En plus des tarifs parfois très important** pour les familles **qui pousse vers le haut les frais d'inscription dans le secteur public**, la formation est souvent décevante puisque le secteur privé lucratif fonctionne en partie sur un modèle de coûts pédagogiques et de vie étudiante faibles mais des dépenses marketing très élevées pour attirer, ce qui revient quasiment à payer pour avoir un diplôme. **Ces établissements font également preuve de publicités trompeuses voire mensongères** en brouillant les dénominations et en faussant le taux d'employabilité (cf. Claire Marchal, Le Cube, 2025 ; Maurice Midena, Entrez rêveurs, sortez managers, 2021). Les établissements privés ont également une plus grande facilité d'installation, mettant parfois les élu-es locaux au dépourvu.

Enfin, **le secteur privé profite moins à la recherche** car y investit moins, **favorise les disciplines les plus rentables au détriment des autres** (sciences humaines) et met en avant la logique de concurrence au détriment du service public et du partage.

Ainsi, **les Jeunes Génération-s refusent cette logique de privatisation et de marchandisation de l'enseignement supérieur. Nous revendiquons l'encadrement strict du secteur privé** qui ne se contente pas d'évaluer les formations et mieux informer les consommateurs (cf page suivante) :

Nos mesures contre la privatisation et de marchandisation de l'enseignement supérieur :

- **L'interdiction des écoles privées à but lucratif**
- **L'interdiction des diplômes privés non-reconnus par l'Etat** (et donc le RNCP) et **l'encadrement plus strict des termes** ("Master", "mastère", "reconnu par l'État") pour améliorer la lisibilité
- **Le contrôle pédagogique systématique des formations et diplômes post-bacs privés** sous l'égide du Ministère de l'ESR avant leur reconnaissance dans le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) - en lien avec les conventions collectives le cas échéant - payés par les organismes demandant cette reconnaissance, et **le rétablissement de l'encadrement de la création des centres de formation des apprentis** (CFA) piloté par les régions
- **Une obligation de dépenses dans la recherche et un encadrement des tarifs** pour les structures privées sans but lucratif
- **La nationalisation et la régionalisation de structures privées**
- **La hausse du nombre de places dans les formations publiques**
- **Un rééquilibrage du financement public entre structures publiques et privées** dans l'enseignement scolaire et supérieur, notamment la mise en place d'une péréquation favorisant les CFA publiques (et un meilleur ciblage des subventions à l'apprentissage)

3 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDES

Pour une grande revalorisation des stages

Nous sommes nombreux et nombreuses à avoir des expériences positives de stages : ils permettent de faire un premier pas dans le monde du travail et peuvent être un outil important pour l'orientation.

Pour autant, les conditions de ces stages sont la plupart du temps précaires et inégales. **Les stagiaires sont exploités-es, considérés-es comme des sous-travailleurs et travailleuses, une forme d'utopie du capitalisme avec des droits et une rémunération au rabais**, parfois sans accompagnement. Dans les stages longs, le stagiaire produit souvent beaucoup plus qu'il ne reçoit, il est plus que temps de **leur faire récupérer une grande partie de cette plus-value** aujourd'hui largement captée par l'employeur. De plus, **l'accès aux stages est inégal** notamment dans l'enseignement secondaire, puisqu'il dépend principalement du réseau des parents.

Les Jeunes Génération-s défendent une grande revalorisation des stages et un renforcement de leur rôle pédagogique dans l'enseignement secondaire et supérieur :

- **Une rémunération lissée minimum à 80 % du SMIC net**, contre 15% du plafond horaire de la sécurité sociale aujourd'hui. En 2025, cela ferait passer la gratification horaire de 4,35 € à 7,5 € par heure, **soit un passage de 670 € à 1 141 € par mois à temps plein**, et **1 280 € avec le SMIC à 1 600 €**. **Cette rémunération vaut également pour les étudiant-es en études de médecine**, aujourd'hui largement sous-payés par rapport à leur rôle essentiel dans le fonctionnement des services.
- **La réduction de la durée minimum à partir de laquelle un stage est rémunéré à 3 semaines** (ou 105 heures, voire 96 heures lorsque nous passerons aux 32h), au lieu de 2 mois consécutifs (ou 309 heures) aujourd'hui

- **L'alignement des droits des stagiaires sur le droit du travail, notamment en termes de congés payés** (là où aujourd'hui un·e stagiaire peut travailler 6 mois sans congés), **d'arrêt maladie et de droit de grève**

- **L'encadrement strict des stages non-continus** pour éviter les contrats d'apprentissage déguisés

- Le principe selon lequel **c'est en priorité aux établissements secondaires et supérieurs de proposer des stages** aux élèves et aux étudiant·es, afin de le **lier au mieux avec leur projet professionnel et leur parcours avenir**, et permettre de **mutualiser les offres de stage** pour limiter l'inégalité liée aux différences de réseau des parents. Pour cela, les établissements devront disposer d'un **bureau de l'orientation** sur le modèle du bureau des entreprises dans les lycées professionnels afin de créer des liens avec les différentes structures locales. **Les collectivités territoriales doivent ainsi participer pleinement à cette proposition massive et diverse d'offres de stage**, avec ses différents métiers.

- **Le renforcement de l'encadrement des stages afin de garantir leur rôle pédagogique et de formation ainsi que la sécurité des stagiaires**, en assurant un meilleur suivi des tâches, des compétences à acquérir ou renforcer et du lien avec le projet pédagogique par l'employeur et les établissements. Avec **un renforcement de l'inspection du travail**, l'Etat doit **contrôler régulièrement les stages** pour s'assurer du **respect des conditions d'accueil** (quota de stagiaires, pas des CDD déguisés et de remplacement d'un poste de travail permanent) et des **règles de sécurité** (interdiction des tâches dangereuses). **Une structure devra avoir pris spécifiquement en compte les stagiaires dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels** avant de pouvoir en accueillir.

- **La possibilité pour les Missions locales d'être signataires de conventions de stage** jusqu'à 6 mois en cas de déscolarisation, et **l'interdiction des fausses écoles à conventions de stage**

Garantir le droit au repos pendant les études

Si les étudiant·es sont perçu·es comme une population oisive voire fainéante, c'est parce que **le travail étudiantin et scolaire est mal connu et reconnu** ; il est inconsideré car vu comme non-productif. Chez les Jeunes Génération·s, **nous considérons qu'il s'agit bel et bien d'un travail parce qu'il est réducteur de ne voir le travail que comme la valorisation d'un capital.**

Alors que le contrat de travail et les réglementations limitent strictement le temps de travail, **le travail étudiantin et scolaire n'est pas limité** : au-delà des heures de cours (parfois déjà conséquentes), il y a tout un **travail hors-cours** (apprentissage des cours, devoirs maisons) qui a vocation à être réalisé le soir après les cours, durant le week-end et les vacances. Il y a un flou total entre le temps de travail hors-cours et le temps de repos, ce qui n'implique aucune vraie coupure. Le temps de travail réel est régulièrement élevé voire très élevé dans certaines filières comme les classes préparatoires et les études de médecine, ce qui - associé à la pression qu'elles impliquent - peut causer des situations de détresse psychologique forte chez les étudiant·es, allant parfois au suicide. A cela s'ajoutent **les activités rémunérées réalisées à côté des études ou durant les vacances qui empêchent le repos pendant les périodes prévues pour.**

Les Jeunes Génération·s portent des mesures pour garantir un droit au repos pour les élèves et les étudiant·es :

- **La généralisation des périodes de révision sans cours avant les examens**, proportionnelles au nombre d'examens, **afin de séparer les temps de révision des temps de repos** ;

- **L'obligation d'au moins une semaine de vacances entre les examens du 1er semestre et le début du 2nd semestre**, un moment qui permettrait un vrai repos pour les étudiant·es car il n'y a généralement pas de révision ou travaux à réaliser ;

- **La hausse du nombre de congés pour révision pour les apprentis de 5 à 8 jours** et leur **donner la possibilité de le**

déposer n'importe quand pour permettre aux apprentis de réaliser leurs devoirs-maisons et réviser toute l'année. **Élargissons également ces congés aux étudiant-es en contrat de professionnalisation et en stage** lorsqu'ils ont des cours ou des partiels sur la période ;

- **La réalisation d'une profonde réforme des rythmes scolaires, en lien avec les élèves** (les premiers concerné-es), qui aurait notamment pour but de réduire les cours magistraux, valoriser les activités manuelles, sportives, artistiques et de découverte, et interdire les 6 jours de cours consécutifs, les journées sans pause et les journées de plus de 7 heures
- Enfin, **la garantie d'un revenu stable grâce au revenu d'autonomie jeunesse et à la réforme des bourses** réduira les situations de travail en parallèle des études et permettront un vrai temps libéré durant les périodes prévues pour.

Garantir un réel accès à l'enseignement supérieur aux jeunes en situation de handicap

L'accessibilité de l'enseignement supérieur à toutes et tous est un projet primordial et de justice sociale et d'égalité des droits.

Aujourd'hui, les jeunes en situation de handicap se voient exclus d'office du système de l'enseignement supérieur, ségrégués dès leur scolarisation en primaire et en secondaire par un système qui ne veut pas d'eux et les relègue en institutions. Pour celles et ceux qui parviennent à aller au bout de leur scolarité en milieu ordinaire, **l'accès à l'enseignement supérieur constitue un réel parcours du combattant.**

Les étudiant-es en situation de handicap représentent 2% des étudiant-es en France. A ce jour, les 59 000 étudiant-es handicapé-es en France ne peuvent s'épanouir au même titre que leurs camarades valides.

Tout d'abord, les concours s'avèrent inadaptés à leur handicap ; en résulte par exemple une part infime (0,3%) d'étudiant-es handi-

capé-es dans les CPGE (bilan du Ministère de l'ESR). Une illustration supplémentaire de la destruction - socialement déterminée - opérée par la sélection aux portes du Supérieur. Les étudiant-es en situation de handicap se répartissent d'ailleurs de manière très inégale au sein des filières, avec une surreprésentation en Licence et dans les études courtes. Mais ces étudiant-es sont également plus représenté-es dans les filières de sciences humaines et sociales, au détriment de certaines filières dans lesquelles ils et elles sont exclu-es, comme les études de médecine.

Les étudiant-es en situation de handicap sont trop peu reconnu-es au sein des établissements et ne peuvent, en conséquence, pas obtenir une forme d'adaptation ou d'aide pour rendre accessible leur cursus universitaire. Les politiques mises en place oscillent entre exclusion et ségrégation des jeunes en situation de handicap, et logique d'assimilation via la négation de leurs besoins spécifiques. Les étudiant-es concerné-es sont alors confronté-es à un système opaque et un système administratif trop complexe pour aboutir au succès d'une demande d'accompagnement personnalisé.

Les établissements de l'enseignement supérieur se concentrent également sur les handicaps visibles qui sont aujourd'hui des handicaps pour la plupart moteurs. Les politiques publiques d'aides et d'accessibilité se concentrent donc sur l'accessibilité physique lors des études des étudiant-es concerné-es. Les politiques de l'enseignement supérieur concernant le handicap se limitent donc à éliminer les obstacles sans prendre pour autant en considération le handicap dans sa diversité.

Il est indispensable pour l'ensemble des établissements **de reconnaître les troubles psychiques dans l'accompagnement des étudiant-es en situation de handicap.** Cette reconnaissance passe par une prise en charge commune à l'ensemble des handicaps avec des mesures et des aménagements adaptés aux différents besoins. Il pourra s'agir d'aménagement des examens, des aménagements dans les modalités de formation avec un passage possible en distanciel, ou encore des adaptations pédagogiques, notamment des contenus d'enseignement.

Plus généralement, les établissements de l'enseignement supérieur doivent s'emparer de la demande d'adaptation et mettre en place des politiques publiques éducatives inclusives et ambitieuses. Ici, nous pouvons distinguer deux enjeux et objectifs principaux : celui de l'investissement dans les politiques et les aménagements, mais également celui de la sensibilisation à la question du handicap et à la lutte contre les discriminations dont les personnes en situation de handicap sont victimes.

Face à ces constats, et afin de garantir la pleine application de la loi de 2005 et le respect des droits des jeunes en situation de handicap, il nous semble nécessaire de :

- **Planifier la désinstitutionnalisation** afin de mettre fin à la ségrégation des personnes en situation de handicap et de garantir le respect de leurs droits à la scolarisation, à l'enseignement et à la vie digne
- **Revoir les conditions d'accompagnement et d'orientation des élèves handicapés dès le cycle secondaire**
- **Augmenter les moyens budgétaires consacrés aux missions ou référent-es handicapés des universités**
- **Améliorer l'évaluation des besoins des étudiant-es, garantir la portabilité des aménagements obtenus d'un cycle sur l'autre, et assurer l'effectivité des aménagements pédagogiques ou d'examens**
- **Rendre opposable les plans d'accompagnement des étudiant-es handicapé-es (PAEH)**
- **Garantir l'accessibilité du bâti** scolaire et universitaire aux personnes en situation de handicap, ainsi que des logements étudiants, et **enclencher un véritable travail de réflexion sur la mise en accessibilité des cours et de leurs contenus**
- **Impliquer les communes dans des campagnes de sensibilisation** sur l'ensemble des formes de handicap

- **Faire collaborer les MDPH, les établissements du supérieur et les villes** dans l'accompagnement local des étudiant-es en situation de handicap, et **mieux harmoniser le système des MDPH pour que l'accès aux droits ne relève pas de la loterie territoriale.**

3 PROTÉGER L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE CONTRE LA DÉRIVE NÉOLIBÉRALE

Refuser les statuts dérogatoires et la mise sous tutelle des universités

Le néolibéralisme se répand comme un poison et détruit tout sur son passage. Même l'enseignement supérieur ne peut y échapper. Depuis vingt ans, l'université publique est soumise à la même **logique délétère du tout-concurrence**. Celle-ci se matérialise notamment par la création d'**établissements publics expérimentaux**, dits EPE.

Un établissement public expérimental est un **regroupement** de plusieurs établissements (universités, organismes de recherche, grandes écoles, etc.). Ce statut permet aux établissements de se soustraire à certaines règles du droit commun, d'opter pour une gouvernance plus "souple", qui se traduit par un effacement du rôle de l'État. Ces regroupements visent à créer des **"pôles d'excellence"** permettant aux établissements de figurer dans le **classement de Shanghai**. Cette vision d'un marché universitaire concurrentiel international, déconcertante de pauvreté, entraîne l'enseignement supérieur dans une spirale, au détriment des conditions d'étude et de la promesse d'une université ouverte à tou-tes.

En effet, le statut d'EPE est un tremplin vers la catégorie de **grand établissement**, statut particulier qui rend possible l'hypersélection à l'entrée et des frais d'inscription décuplés, dignes d'une école de commerce. **La négation même de l'université émancpatrice, en somme.**

L'acte II de l'autonomie des universités, organisé depuis décembre

2023, s'inscrit exactement dans cette logique. "Simplifier" – en d'autres termes, casser et précariser le statut des personnels. "Responsabiliser" – soumettre les universités au seul objectif de rentabilité. "Autonomiser" – abdiquer la responsabilité de l'État et laisser l'université mourir à petit feu.

L'autonomie est toutefois à géométrie variable. L'État ne se prive pas de menacer les universités – qu'il a délibérément sous-dotées – d'une **mise sous tutelle** si elles n'adoptent pas la politique austéritaire imposée. Les universités, mises ainsi au pied du mur, doivent céder et faire des économies sur les dos des étudiant-es.

Nous appelons à **l'abrogation des statuts d'établissement public expérimental et de grand établissement**, qui ne sont ni plus ni moins que **la privatisation dissimulée de l'université publique**.

Pour un financement public de l'université

Coupe budgétaire après coupe budgétaire, l'État coupe les vivres de l'enseignement supérieur et le rend **tributaire du bon vouloir des collectivités locales et des entreprises privées**. **L'université publique** est devenue **une entité marchande**, qui doit faire la démonstration constante de sa rentabilité et prouver à ses mécènes qu'elle mérite de survivre.

Le phénomène ne fait que s'amplifier. Cette année encore, la loi de finances pour 2025 a amputé le budget de l'enseignement supérieur **d'un milliard d'euros**. Fin 2024, **60 des 75 universités françaises étaient en faillite**. Entre 2010 et 2021, la part de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur a baissé **de 71 % à 64 %**. Il est insupportable que l'État se dessaisisse de la mission qui lui incombe d'assurer l'enseignement supérieur pour tou-tes, dans des conditions dignes, condition indispensable de l'émancipation de la jeunesse étudiante !

Face à une dotation qui stagne alors que le nombre d'étudiant-es continue de grimper, les universités qui, fidèles à la promesse d'un enseignement supérieur public et accessible, accueillent un



nombre croissant d'étudiant-es se retrouvent pénalisées et contraintes d'offrir une offre dégradée d'enseignement, ou bien d'en faire pâture la recherche. Pour pallier la défaillance de l'État, **les universités ont recours aux collectivités locales** via des financements conditionnés à la volonté politique de leurs représentants. C'est ce qui a permis par exemple à la région Auvergne-Rhône-Alpes d'exercer une pression inacceptable sur l'Université Lumière Lyon 2, puis de supprimer son financement pour apaiser les fantasmes de Laurent Wauquiez.

Les universités concourent également à **des appels à projets, quintessence de la logique concurrentielle**, qui dresse des projets de qualité les uns contre les autres, favorise les établissements mieux dotés qui ont davantage de moyens pour y travailler et gratifie les disciplines vendeuses et « professionnalisantes » au détriment des sciences humaines.

Les universités doivent même se résoudre à conclure **des partenariats** ou **des contrats de mécénat avec des organismes privés** pour combler leurs besoins de financement. Cette nouvelle réalité entaille l'indépendance et l'éthique de l'enseignement et de la recherche et méconnaît la liberté de l'enseignement, principe fondamental reconnu par les lois de la République. Elle peut conduire à des situations ubuesques : une licence en développement durable à l'Université PSL co-financée par BNP Paribas, un contrat passé entre

TotalEnergies et l'Université de Lorraine contenant une « clause de non-dénigrement » proscrivant à l'institut bénéficiaire de faire toute communication « susceptible de porter atteinte à l'image et la notoriété de TotalEnergies »... Tout ceci **dans l'opacité la plus totale** puisque le contenu de ces contrats, le montant des sommes engagées, leur fléchage ou encore les contreparties pour les entreprises sont gardés secrets. Il n'est pas question pour autant de nier l'éventuelle valeur ajoutée que peut présenter un partenariat avec un organisme privé (notamment en matière de recherche, dans le cadre d'une thèse Cifre par exemple), à condition qu'il ne résulte pas d'un pur manque de financement public.

Nous appelons donc à ce **que l'État remplisse enfin sa mission et finance l'enseignement supérieur et la recherche à hauteur de ses besoins**, sans contraindre les universités à trouver des palliatifs insatisfaisants. Ce financement doit à tout prix être sanctuarisé. La part des autres financements pourra ainsi diminuer substantiellement. Ceci permettra de **rompre avec la logique concurrentielle** qui enferme l'université dans un étau, en mettant fin au système d'appel à projets. Des sources accessoires de financement pourront subsister : le financement des collectivités locales, pérenne et non conditionnel ; le financement d'organismes privés, à condition que son champ soit circonscrit à la recherche, que sa part soit plafonnée par projet à un taux nettement minoritaire (15 ou 20 %) et que **la liberté, l'indépendance et l'éthique de l'enseignement et de la recherche soient garanties** en toute situation par **la création d'une autorité publique indépendante chargée du contrôle des partenariats conclus entre universités et entreprises privées, l'interdiction des clauses de non-dénigrement et la publication obligatoire de toutes les informations relatives à ces partenariats.**

**Investir dans l'enseignement et la recherche :
Stop à la précarité des jeunes chercheur-euses !**

L'investissement doit également porter spécifiquement sur les enseignant-es-chercheur-euses, dont la double fonction permet logiquement de revaloriser tant l'enseignement que la recherche, au nom de l'émancipation de la jeunesse.

À ce titre, **la revalorisation progressive du contrat doctoral** (à 2 200 euros bruts cette année et jusqu'à 2 300 euros bruts d'ici 2026) sous l'effet de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche est un pas dans la bonne direction mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de travail et de vie des doctorant-es et des post-doctorant-es. Les **doctorant-es** qui dépassent les cinq ans de thèse et ne bénéficient plus ni du contrat doctoral ni du statut d'A.T.E.R., ou bien les **post-doctorant-es** qui n'ont toujours pas obtenu un poste de maître de conférences, vivent dans une **grande précarité** et **doivent se mettre au chômage** ou **cumuler des petits contrats précaires, traitement indigne d'un pays qui prétend investir dans sa recherche** mais laisse ses jeunes chercheur-euses sur le bord du chemin.

Nous proposons :

La création de nouveaux postes d'enseignant-es-chercheur-euses titulaires, dont le nombre **doit être corrélé à l'augmentation croissante du nombre d'étudiant-es**

Le financement de toutes les thèses de doctorat. Si un-e professeur-e des universités accepte de diriger une thèse pour la qualité du projet de recherche, il n'y a aucune raison que l'État laisse l'étudiant-e livré-e à lui/elle-même.

La poursuite de **l'augmentation de la rémunération des doctorants contractuels**, jusqu'à **2 500 € bruts** (hors mission d'enseignement)

L'augmentation de la rémunération des missions d'enseignement

L'allongement de la durée du contrat doctoral (jusqu'à 5 ans selon les disciplines) ou la possibilité de conclure un avenant au contrat doctoral si la thèse se poursuit plus longtemps

La revalorisation du statut d'A.T.E.R. par **l'augmentation de la rémunération et la diminution du nombre d'heures d'enseignement** ; la possibilité de faire une troisième année d'A.T.E.R. ; le recrutement de demi-A.T.E.R. pour permettre aux doctorant-es en fin de thèse de consacrer plus de temps à leur recherche

La suppression des contrats LRU (issus de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, ou “loi Pécresse”) – outil de recrutement d’agents contractuels qui a largement précarisé l’emploi universitaire – **et des chaires de professeur junior**, qui sapent le principe même de la fonction publique

La mise en œuvre effective du versement mensuel de la rémunération des vacataires, prévu par la LPR de 2020 mais resté inappliqué dans de nombreux établissements, en méconnaissance des droits du personnel

L’allègement de la charge administrative des enseignant-chercheur·euses, au profit de la création de nouveaux postes de personnel administratif, à temps plein et dignement rémunérés.

Partie 3

Pour une politique de l’emploi des jeunes fondée sur l’émancipation, la justice sociale et le temps libéré

Après avoir fait des travailleur·euses «seniors» la nouvelle cible d’une politique d’austérité déguisée, le gouvernement s’attaque désormais aux jeunes. Le discours est rodé : il s’agirait de “remettre les jeunes au travail”, comme si la jeunesse était un corps social inactif, paresseux, à redresser. En réalité, derrière cette rhétorique, se cache une offensive néolibérale bien connue : durcir l’accès à l’assurance-chômage, précariser les lycéen·nes professionnel·les en les envoyant plus tôt dans l’entreprise, et généraliser des formations courtes, en adéquation avec les besoins des entreprises et qui enferment, plutôt qu’elles ne libèrent.

Les jeunes se retrouvent assigné·es à des rôles subalternes dans un monde du travail toujours plus dur, toujours plus précaire, toujours plus aliénant. Trop d’entre nous quittent le système éducatif sans perspectives claires, contraint·es à des “petits boulots”, à des contrats courts, à des statuts dérogatoires, mal rémunérés, mal protégés. Loin d’une promesse d’autonomie, le travail devient souvent un lieu de survie, pas un espace d’épanouissement.

Face à cela, nous faisons **le choix d’une politique du travail et de l’emploi fondée sur l’émancipation, la dignité et la justice sociale**. Nous **refusons la précarité comme horizon imposé**. Nous **défendons une vision radicalement différente du travail : un travail qui permette de vivre, de se projeter, d’avoir du temps pour soi, pour**

les autres, pour la société.

Nous nous revendiquons d'une gauche de rupture, anticapitaliste, et portons l'héritage du mouvement ouvrier qui a toujours lutté pour réduire le temps de travail, augmenter les salaires, et donner aux travailleur·euses du pouvoir sur leur vie. Aujourd'hui encore, le partage des richesses doit aller de pair avec le partage du temps, des responsabilités et de la propriété. Réduire la durée du travail, renforcer les protections, reconnaître les métiers utiles socialement — notamment les métiers précarisés et féminisés — sont autant de batailles à mener pour que la jeunesse retrouve sens, pouvoir d'agir et dignité dans son rapport au travail.

Dans un monde où les technologies automatisent des tâches sans redistribuer les gains de productivité, où l'intelligence artificielle pourrait servir à libérer du temps mais sert surtout à contrôler et intensifier, **il est urgent de politiser à nouveau le temps. Ne plus perdre sa vie à la gagner : voilà notre horizon. La démocratisation du travail et la sortie du capitalisme productiviste passent par là.**

1 DES STAGES AUX CDI : BRISER LE PLAFOND DE LA PRÉCARITÉ

Depuis 2017, la situation de l'emploi des jeunes en France a connu une légère embellie. Selon un récent rapport de la Cour des comptes, le taux d'emploi des 15-24 ans a progressé de 6 points. Pourtant, derrière ces chiffres en apparence encourageants, les fragilités structurelles persistent et mettent en lumière une réalité inquiétante : en France, l'entrée sur le marché du travail reste un parcours du de la combattant·e pour de trop nombreux·ses jeunes.

Une insertion toujours marquée par les inégalités

Le taux de chômage des jeunes demeure préoccupant : 17,2 % en 2023, bien au-dessus de la moyenne européenne (14,5 %). Ce sont plus de 10 % des jeunes qui sont aujourd'hui sans emploi, sans formation ni études. Pire encore, 16 % d'entre eux restent durablement

éloigné·es de l'emploi trois ans après la fin de leurs études. Ces difficultés d'insertion ne touchent pas tous·tes les jeunes de manière égale. L'origine sociale, le niveau de diplôme, le genre et le lieu de résidence jouent un rôle déterminant. Les jeunes issu·es des quartiers prioritaires, des outre-mer ou sans diplôme sont nettement plus exposé·es au chômage. Près d'un·e jeune de 18 à 25 ans sur dix vit aujourd'hui dans la pauvreté.

Une insertion lente, un avenir incertain

En comparaison avec les pays voisins comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni, l'insertion des jeunes Français·es dans l'emploi est non seulement plus lente, mais également plus pénalisante à long terme. Deux ans après la fin de leurs études, les jeunes ayant quitté le système scolaire à 18 ans présentent un taux d'emploi inférieur de 15 à 30 points à celui de leurs homologues européens.

Même les jeunes diplômé·es de l'enseignement supérieur — proportion élevée en France — rencontrent des difficultés. Nombre d'entre eux cumulent études et emploi dans des conditions souvent précaires, notamment au travers de stages peu ou pas rémunérés. Loin de favoriser leur réussite, cette situation contribue parfois à aggraver les inégalités d'insertion.

Pour les Jeunes Génération·s, **l'emploi des jeunes ne peut plus être abordé uniquement sous l'angle du court terme.** Il s'agit d'un enjeu de justice sociale, d'égalité et de projet de société. Nous refusons que toute une génération soit condamnée à l'instabilité, aux contrats précaires et à une insertion professionnelle différée. Nous portons ainsi les mesures suivantes :

Revaloriser les premières expériences professionnelles : Nous proposons que tous les contrats de stage, d'apprentissage ou d'alternance soient revalorisés pour se rapprocher du droit commun, en termes de rémunération, de durée et de protection sociale. Il est temps d'en finir avec le travail sous-payé sous prétexte de formation.

Encadrer les contrats aidés pour garantir leur utilité : Les contrats jeunes subventionnés ne doivent pas être une main-d'œuvre bon

marché pour les employeur-euses. Nous demandons qu'ils soient conditionnés à la présence obligatoire d'un-e tuteur-riche formé-e, capable d'assurer un véritable accompagnement pédagogique et de garantir des compétences transférables.

Reconnaître toutes les compétences, pas seulement les diplômes : De nombreux-ses jeunes ont acquis des compétences précieuses (via par exemple leur engagement associatif, sportif, politique, etc) en dehors des parcours académiques traditionnels qui doivent pouvoir être reconnues par le monde du travail.

Un SMIC porté à 1600 euros nets : Parce qu'aucun-e jeune ne devrait vivre dans la précarité, nous défendons l'augmentation du SMIC à 2000€ brut soit 1600 euros net (En France, le SMIC brut représente environ 1,22 à 1,25 fois le SMIC net, selon la situation individuelle du salarié). Ce relèvement est essentiel pour permettre à chacun-e de vivre dignement, y compris en début de carrière.

Focus sur les jeunes en situation de handicap

La dernière note de France Stratégie le confirme : pour les jeunes en situation de handicap, l'accès à l'emploi reste un parcours semé d'obstacles et d'injustices. Là où les jeunes valides accèdent plus facilement à des postes qualifiés, les jeunes handicapé-es sont laissé-es sur le bord du chemin. Iels ont 1,7 fois moins de chances d'atteindre un emploi de cadre ou de profession intermédiaire. Ce n'est pas une fatalité mais le reflet d'un système qui reproduit les inégalités au lieu de les combattre.

À l'origine de cette discrimination, un accès inégal au diplôme. Les jeunes sans handicap ont près de 2 fois plus de chances d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur à cause d'un système éducatif qui reste trop exclusif. Résultat : 2,6 fois plus de jeunes en situation de handicap quittent l'école sans aucun diplôme.

Pire encore, 24 % de ces jeunes n'ont jamais eu accès à un emploi. Un quart d'une génération invisibilisée, écartée, abandonnée. De plus, la scolarisation dans des établissements spécialisés, souvent en dehors du cadre ordinaire, rime encore trop souvent avec isolement et faible temps de classe, avec donc de moindres chances d'émancipation.

Dans un pays où le diplôme conditionne toujours l'accès à un emploi digne, cette exclusion scolaire produit une exclusion sociale. Il est temps d'en finir avec l'hypocrisie et de bâtir une école qui ne soit plus fondée sur l'exclusion, un marché du travail réellement accessible.

2 ALTERNANCE : L'ÉMANCIPATION CONFISQUÉE

Le vrai bilan de l'alternance sous Macron

L'alternance a été la politique phare de la macronie depuis 2018 et la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Bien que l'objectif d'1 million d'apprentis ait été atteint, force est de constater que le bilan réel est moins reluisant : un financement du système supérieur privé avec une alternance qui ressemble plus à un contrat jeune déguisé qu'à un véritable levier d'émancipation.

Définition : L'alternance

Ce mode de formation repose sur l'articulation entre des périodes en entreprise et des périodes de formation dans un centre agréé. Il existe deux types de contrats en alternance : **le contrat d'apprentissage**, principalement destiné aux jeunes de 16 à 29 ans (avec certaines dérogations possibles), et le **contrat de professionnalisation**, qui s'adresse à un public plus large, notamment les demandeurs d'emploi ou les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant compléter leur formation initiale.

Le **contrat d'apprentissage** prépare à un diplôme ou un titre professionnel (CAP, BTS, licence, master.). Il est souvent utilisé dans le cadre de parcours scolaires ou universitaires.

Le **contrat de professionnalisation**, quant à lui, vise plutôt l'acquisition de compétences spécifiques à un métier et débouche sur une qualification reconnue par les branches professionnelles.

Or, de par les avantages financiers importants pour les entreprises avec, jusqu'en 2024, une prime à l'embauche de 750 euros par apprenti, une exonération de cotisations patronales, etc..., l'apprentissage a pris beaucoup plus d'essor car il permettait aux entreprises d'avoir des jeunes formés au delà de bac+2 payés moins que le minimum légal. Ces avantages ont aussi beaucoup séduit l'enseignement supérieur privé car l'autre plus-value du contrat d'apprentissage est que les frais de scolarité sont pris en charge par l'entreprise, ce qui a conduit à l'explosion des établissements privés délivrant des masters uniquement en alternance. Ainsi, en 2024, les apprentis issus de l'enseignement supérieur représentent 62% du total des apprentis, 80% d'établissements privés.

Cet état de faits a un double effet pervers : il permet aux jeunes de l'enseignement supérieur de pallier le faible montant des bourses et atteindre une certaine émancipation financière sans avoir recours à un "petit boulot" peu valorisant sur un CV mais il entraîne une sous valorisation de leurs compétences via un contrat de travail qui en les rémunère pas à leur juste valeur.

De plus, au delà de bac+3, l'apprentissage n'a aucun impact sur l'insertion professionnelle pour une raison simple : ce sont déjà des personnes formées et leur apprentissage ressemble plus à un emploi dissimulé qu'à une formation en situation de travail.

Cela est d'autant plus dommageable que les jeunes pour qui l'alternance est vertueuse et aide à accéder à un emploi de qualité (d'infra-bac à bac+2) se retrouvent sous financés et moins attractifs pour les entreprises qu'un.e étudiant.e en master.

Un détournement de l'apprentissage créant des sous salariés

Les alternants bénéficient en théorie d'un statut de salarié à part entière. Ils signent un contrat de travail, ont droit à des congés payés, à une protection sociale et à un encadrement réglementé. Toutefois, dans la pratique, leur situation reste précaire. La rémunération varie selon l'âge et l'année de formation, allant de 27 % à 78 % du SMIC, souvent en dessous du seuil de pauvreté. À cela s'ajoute une réforme prévue en mars 2025, qui abaisse le seuil d'exonération des cotisations

sociales, réduisant d'environ 150 € le revenu net des apprentis les mieux rémunérés.

De plus, les alternants font face à des obstacles concrets : accès au logement difficile, frais de transport élevés, encadrement parfois insuffisant en entreprise. Des abus sont signalés, tels que la surcharge de travail, un manque de suivi pédagogique ou des tâches éloignées du métier visé. De plus, certains droits sociaux (tickets-restaurant, primes, mutuelle) leur sont encore refusés dans de nombreuses structures.

Nos propositions :

- **Recentrer l'apprentissage vers les jeunes en dessous de bac+3** : Au-delà de bac+2/3, la qualification obtenue doit suffire à obtenir un emploi, avec une rémunération digne qui n'a pas à bénéficier d'exonérations sociales.
- **Revaloriser les salaires des apprenti-es** : Garantir au moins 100 % du SMIC dès 18 ans pour supprimer les discriminations salariales et sociales entre alternants et autres salariés.
- **Revaloriser le nombre de jours travaillés** : Intégrer les jours de formation dans le temps de travail, pour garantir l'accès aux avantages de l'entreprise (chèques cantine, prise en charge des transports, etc...) pendant tout le temps du contrat de travail.
- **Conditionner les aides publiques** : Pour éviter que l'apprentissage soit juste de l'emploi dissimulé, les subventions versées aux entreprises doivent être soumises à des critères stricts de qualité, d'encadrement et d'insertion professionnelle. L'objectif ne doit pas être le nombre jeunes en contrat d'alternance mais le nombre d'alternant.es embauché.es par l'entreprise censée les former.
- **Lutter contre les freins d'accès à l'apprentissage** : Les jeunes alternant.es font face à de nombreux freins, souvent amplifiés par leur précarité financière. Ainsi, les difficultés d'accès au logement, le coût des transports, etc... sont les principales raisons de rupture de contrat. Plusieurs solutions sont possibles comme l'instauration

d'une bourse universelle d'alternance, la gratuité des transports publics, la création de logements CROUS pour les alternants, ou encore des aides spécifiques pour le permis de conduire et les doubles logements.

- **Permettre aux alternant-es de faire entendre leur voix dans l'entreprise** : De par leur temps limité dans l'entreprise et leur statut considéré comme hybride entre étudiant et salarié, les alternant-es sont sous-représenté-es au niveau syndical comme au niveau de leur lieu de formation (i.e. CFA). On crée donc les règles du jeu à leur place sans qu'ils soient réellement ne serait-ce que consulté-es.

3 MOINS DE TRAVAIL, PLUS DE TEMPS LIBRE !

En juin 1936, un mois après son arrivée au pouvoir, et grâce aux mobilisations des travailleurs et des travailleuses, le Front Populaire arrache du temps libre au capital en imposant la semaine de 40 heures et en généralisant les congés payés. 90 ans après cette victoire historique pour les travailleurs et les travailleuses, la gauche doit renouer avec son ambition et son devoir de conquête de nouveaux droits et de temps libéré.

Depuis sa création, Les Jeunes Génération.s s'inscrivent dans les pas du mouvement ouvrier et de sa **lutte historique pour la réduction du temps de travail**. Celle-ci doit reprendre sa marche. La restructuration de notre société par les progrès technologiques, et notamment le développement de l'intelligence artificielle, doit être accompagnée d'une démarchandisation progressive de notre temps. Ces mutations du monde du travail, soutenues de mesures politiques ambitieuses, peuvent ainsi accélérer la fin d'un vieux modèle capitaliste qui vampirise notre temps. **Taxe robot, revenu universel d'existence, droit au vacances... Toutes ces mesures sont à la fois des outils pour ne plus perdre notre vie à la gagner, et des victoires idéologiques pour renverser notre rapport au temps**. Cette réduction doit être à la fois pensée dans **la durée quotidienne, hebdomadaire et tout au long de la vie**.

Remettre le travail à sa juste place

“A la vérité, le règne de la liberté commence seulement à partir du moment où cesse le travail dicté par la nécessité et les fins extérieures [...]. La réduction de la journée de travail est la condition fondamentale de cette libération.”

Karl Marx, le Capital, livre III

Pour préserver ses moyens d'existence, le capitalisme mortifère et moribond impose et cherche à imposer aux travailleuses et travailleurs des semaines de travail de plus en plus longues, quitte à faire périr les corps et l'environnement. Les politiciens de droite, de Nicolas Sarkozy à Bayrou en passant par Edouard Philippe, gangrené à cette idéologie néfaste, s'enferment dans la perspective selon laquelle la richesse et la grandeur de la France dépendraient du temps passé par ces citoyens au travail. Nous ne croyons nullement au projet de société qu'ils nous dessinent et, nous le verrons, les expériences et les chiffres n'y croient encore moins. Par conséquent, à la fameuse formule “travailler plus, pour gagner plus”, nous répondons “travailler moins, et gagner au moins autant” et proposons **l'instauration de la semaine de 4 jours en 32 heures payées 35 heures**. Nous sommes d'une génération qui ne souhaite plus passer sa vie au travail et à y être maltraitée, d'une génération qui s'engage pour ses droits et grâce à qui adviendra la prochaine grande conquête du temps libéré.

Une proposition créatrice d'emploi

En France, les salarié.e.s travaillent en moyenne 37,4 heures par semaine (temps plein et temps partiel compris) et ce temps moyen monte à 39 heures lorsque nous prenons uniquement en compte les salarié.e.s en temps plein (source eurostats, CGT). Dans le même temps, le taux de chômage est de 7,4 % en France et 2,4 millions de nos compatriotes sont au chômage (source INSEE). Il est alors temps de partager le travail entre toutes et tous et ce en activant le moyen le plus efficace : réduire le temps de travail. Lors du passage à la semaine de 35 heures, 350 000 emplois ont été créés entre 1998 et 2002. Au même moment, près de 400 entreprises ont profité de la loi Robien de 1996 pour passer aux 32 heures et selon

l'économiste Pierre Larroutourou, en se basant sur les résultats de ces entreprises, le passage aux 32 heures aurait pu **permettre la création d'1 600 000 emplois en France. Autrement dit, pour partager le travail, réduisons le temps de travail.**

Une proposition féministe

Dans notre société où la déconstruction reste bien lente, 80 % des salarié.es à temps partiel sont des femmes, 30 % des femmes travaillent à temps partiel contre moins de 8 % des hommes. Selon l'INSEE, la différence de temps de travail est la première cause des 28 % d'écart salariaux entre hommes et femmes (ce qui se répercute de surcroît sur les pensions de retraite).

Ainsi, pour une société égalitariste et résolument féministe, engageons la réduction du temps de travail et le passage à la semaine de 4 jours pour permettre aux femmes à temps partiel d'accéder à un emploi à temps plein (et donc la rémunération et la pension de retraite qui vont avec) et pour favoriser l'articulation vie professionnelle et vie privée de tous les salarié-es (et espérer ainsi favoriser une meilleure répartition des tâches entre les femmes et les hommes au sein du foyer).

Une proposition écologiste

Dans un système capitaliste où la richesse d'un pays n'est mesurée qu'au travers du PIB et où donc une forêt a finalement plus de valeur une fois détruite que préservée dans son état initial, il nous est absolument nécessaire de collectivement remettre en question le système productiviste et consumériste de nos sociétés. Le passage à la semaine de 4 jours n'est autre qu'un moyen d'y contribuer, puisque ce changement revalorise le temps libre et reconstruit ainsi un imaginaire où les loisirs, la culture, la contemplation et les relations sociales primeraient à nouveau sur la production de biens futiles et la consommation de ressources toujours plus importantes. **En sortant du dogmatisme productiviste et travailliste, la semaine de 4 jours dessine un nouvel imaginaire et ne cesse de rappeler la “sobriété heureuse” consistant à produire moins, mais mieux.**

Une proposition testée et approuvée

L'essayer, c'est l'adopter. Plusieurs tests ont été réalisés sur la semaine de 4 jours en Europe. Au Royaume-Uni, un test concernant plus de 60 entreprises et près de 3000 salariés au Royaume-Uni, a conduit à la pérennisation du dispositif dans plus de 90% des entreprises et son adoption définitive dans 30% des entreprises. En Allemagne, une expérience similaire a conduit 73% des entreprises à maintenir le dispositif. Le bien être des salarié.e.s est amélioré. Chez LDLC qui a adopté la semaine de 4 jours en 2021, les taux d'absentéisme, d'accidents du travail et de maladies professionnelles ont été divisés par deux. Au Royaume-Uni, le passage à la semaine de 4 jours a permis de baisser les facteurs de burn-out de 71 %, les jours d'arrêt maladie de 65 % et les risques de démission de 51 % ! Et tout ces bons résultats se font sans perte de résultat : chez LDLC (1000 employés), la réduction du temps de travail sans baisse de salaire, a permis une croissance de 36 %. En Allemagne, la productivité a augmenté de 10 %. **En réalité, ce qui est déraisonnable, ce n'est pas d'adopter la semaine de 4 jours, c'est de refuser son adoption.**

Vers une société du temps libéré

Réduire le temps de travail, c'est redonner du temps aux travailleuses et travailleurs pour le consacrer à tout ce qui fait la vie. Lire, aller au cinéma, faire du sport, passer du temps en famille, avec des amis, faire la fête ou encore consacrer davantage de temps aux autres au sein du milieu associatif, toutes ses activités pourront être retrouvés et permettre à chaque citoyen de s'épanouir, de se cultiver et d'améliorer son bien-être. Libérer du temps, c'est permettre l'émancipation des individus et la création d'une société plus heureuse et solidaire

Ainsi, chez les Jeunes Génération-s, nous ne cesserons de proposer autant que faire se peut la réduction du temps de travail aliénant et notre proposition de réduire la semaine de travail à 32h sur 4 jours ne saurait être autre chose qu'une étape inscrite au sein d'un projet et d'un horizon plus large, ayant pour finalité la création d'une société de temps libéré, d'émancipation et de loisirs au travers d'un

objectif constant de réduction du temps travail permettant d'atteindre la semaine de 28h. **Tant qu'il sera possible de réduire le temps de travail, nous serons toujours des luttes visant à remettre celui-ci à sa juste place et à permettre à l'ensemble des individus de s'en émanciper.**

Rendre effectif et renforcer le droit aux vacances

La réduction hebdomadaire du temps de travail ne saurait suffire pour garantir à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses davantage de temps libre. Alors que la droite cherche à supprimer des semaines de congés payés ou des jours fériés pour nous faire travailler plus et compenser le coût de la dette qu'ils ont eux-mêmes créé en multipliant les cadeaux fiscaux aux ultra-riches et aux grandes entreprises, nous revendiquons **la création d'une sixième semaine de congés payés** pour l'ensemble des salarié-es.

Cette mesure doit s'accompagner d'une politique publique ambitieuse pour rendre effectif le droit aux vacances, quel que soit son âge ou son niveau de revenus. Tout travail mérite salaire, et tout travail mérite repos. Aujourd'hui, profiter de l'acquis social que constituent les congés payés relève d'un privilège. Chaque année, 40 % des Français-es ne partent pas en vacances, faute de moyens. Il est temps d'aller plus loin dans la reconnaissance du droit au repos des Français-es en garantissant concrètement le droit aux vacances pour toutes et tous.

Partie 4

Contre les discriminations et oppressions et pour l'égalité sur tous les territoires

1 GARANTIR LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DE GENRE

Selon l'article 6.2.1 de la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ses Etats membres doivent **lutter contre la discrimination des personnes transgenres** en instaurant des "procédures rapides, transparentes et accessibles, fondées sur l'autodétermination, qui permettent aux personnes transgenres de changer de nom et de sexe [...]". Pourtant **la France est loin d'accomplir ces objectifs.**

Nous en sommes convaincu·es : **l'émancipation individuelle et collective passe également par la garantie du droit à l'autodétermination de genre et la lutte contre les discriminations.** Le genre est une construction sociale. Alors que l'offensive transphobe progresse au gré de la montée de l'extrême droite, il est urgent de garantir le droit et le pouvoir de tout·e un·e chacun·e à s'autodéterminer.

Nous défendons ainsi **la déjudiciarisation des procédures de changement de genre afin de permettre l'autodétermination de genre.**

Repenser le système de parcours médical de transition

En 2022, un **"rapport relatif à la santé et au parcours de soins des personnes trans"** relève dans une étude complète les difficultés, encore trop nombreuses, rencontrées par les personnes transgenres dans leur parcours de transition.

Actuellement, **les délais de prise en charge se comptent en années** -entre deux à cinq ans- alors que les offres de soins sont trop limitées et territorialement mal réparties. Les conditions d'accès à l'ALD et aux actes chirurgicaux d'affirmation de genre sont encore aléatoires et obsolètes, avec la nécessité d'obtenir un avis tripartite -de la part d'un.e psychiatre, d'un.e endocrinologue et d'un.e chirurgien.ne- pour avoir accès à la chirurgie de genre, dont **le taux d'avis favorables était de seulement 70%** en moyenne entre 2015 et 2020.

Aussi, nous défendons le droit à **l'autodétermination** des personnes, car qui de mieux que la personne concernée pour savoir à quel genre elle s'identifie - si tel est le cas ?

Le droit à l'autodétermination permettrait en effet de **simplifier le parcours** des personnes souhaitant faire une démarche de changement de genre, notamment **en supprimant l'obligation de recevoir une évaluation psychiatrique** et médicale pour établir "officiellement" le diagnostic d'un trouble de l'identité de genre, aussi nommé "dysphorie de genre". **Rappelons-le, la transidentité n'est pas une maladie.**

Ce changement de paradigme, nécessaire, permettrait ainsi de revoir les conditions de prise en charge en ALD et l'accès aux actes chirurgicaux afin de faciliter leur accès et les démarches dans le parcours de transition.

Alors que la Haute Autorité de Santé vient de sortir officiellement la transidentité du champ psychiatrique, nous soutenons l'idée, défendue par de nombreuses associations spécialisées, de **garantir**

une véritable et complète dépsychiatriation, sans démedicalisation, de la transidentité et de l'intersexuation, pour les majeur-es comme pour les mineur-es. Il est en ce sens nécessaire de développer et de **promouvoir des formations initiales et continues** des professionnel·les de santé, notamment les psychiatres, aux questions de transidentité, afin de leur permettre de **mieux accueillir les patient-es transgenres** mais aussi d'avoir de meilleurs suivis dans les parcours de transition.

Faciliter les démarches administratives et déjudiciariser le changement de genre à l'état civil

La transition de genre ne doit pas être réduite à une question de santé, elle est avant tout affaire de droit. **Il est nécessaire de faciliter les changements administratifs et de déjudiciariser le changement de genre à l'état civil.** Nous souhaitons **la suppression de cette procédure judiciaire longue et lourde**, tant sur le plan administratif que sur le plan psychologique. En effet, actuellement, les personnes transgenres ont l'obligation de "prouver" qu'elles ne "correspondent" pas au genre qui leur a été assigné à la naissance, notamment en apportant de nombreux témoignages de la famille, des ami·es et même de l'entourage professionnel.

Nous souhaitons que le changement de genre puisse être fait **sans acte judiciaire**, sur simple déclaration auprès de l'état civil. Le changement de genre pourrait être **accompagné par le changement de prénom(s)**, qui serait lui aussi facilité par conséquent.

Actuellement, la transition administrative n'est pas accessible, ou seulement très peu, aux personnes sans domicile et aux personnes étrangères n'ayant acquis ni la nationalité française, ni le statut de réfugié. Nous souhaitons que **le principe d'autodétermination de genre s'applique à toutes et tous.**

Au-delà de la simplification administrative pour changer son genre auprès de l'état civil, nous souhaitons également aller plus loin **en supprimant la mention de genre sur les documents d'identité,**

afin de sortir du carcan sociétal imposant à chaque individu d'être classé de manière binaire homme ou femme.

Permettre l'autodétermination de genre à l'université

En complément des facilitations à apporter dans le domaine médical et administratif, **le domaine universitaire doit également permettre à chaque étudiant·e transgenre de pouvoir étudier dans un cadre sécurisant et inclusif.**

Actuellement, certaines universités proposent aux étudiant·es et au personnel la possibilité de faire une demande afin que les adresses mail, les listes, courriers ou encore annuaires modifient le prénom d'usage. Toutefois, il est encore impossible de demander un changement de mention de genre et les diplômes sont délivrés avec le prénom de naissance.

Aussi, il est nécessaire, dans le cadre de l'autodétermination de genre, **que chaque étudiant·e ait la possibilité de faire une simple**



demande auprès de l'administration de sa faculté pour modifier son prénom et son genre pour tout document administratif universitaire, listes d'émargement et d'exams, adresses mail et courriers.

Nous souhaitons également que **des journées de sensibilisation et de formation pour lutter contre les discriminations faites aux personnes transgenres** se généralisent sur les campus. Les SSU (Services de Santé Universitaires) doivent être **des lieux d'accueil, d'écoute et de tolérance**, avec la présence de personnel de santé formé aux questions de genre et de transidentité capable d'accueillir les étudiant.e.s transgenres dans **un cadre sécurisant**.

Enfin, les campus doivent généraliser la présence de **toilettes mixtes**, en complément de toilettes réservées aux femmes -pour des questions de sécurité, afin de permettre aux personnes transgenres ou non-binaires d'avoir accès à **des lieux non discriminants**.

2 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Voleurs et agresseurs, hors du supérieur

Selon le Baromètre 2023, **près de 10 % des étudiant-es déclarent avoir subi des violences sexistes et sexuelles (VSS)**. L'enquête de recherche menée par Université Paris Cité et Sciences Po rapporte que **57 % des étudiantes déclarent avoir subi une atteinte personnelle à dimension sexuelle en 2024**. Face à ces chiffres alarmants, nous devons agir pour mettre en œuvre une politique efficace de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur.

La moitié des VSS commises sur les campus universitaires se déroule pendant les trois premiers mois de l'année universitaire. Cette période correspond à la zone rouge, et s'explique par des événements liés à l'intégration ainsi qu'aux dynamiques de pouvoir exploitées par certains.

Pour réduire ces phénomènes, **il est impératif d'organiser une**

formation de prévention obligatoire contre les vss pour les étudiant-es. Et ce, dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, comme à l'Université de Lille où cette formation est imposée aux étudiant-es en première année. Cette formation doit conditionner l'accès à l'enseignement supérieur, afin qu'aucun-e étudiant-e ne puisse ignorer la réalité des VSS.

Ensuite, la lutte contre les VSS nécessite des dispositifs aux moyens et compétences importants, afin d'accompagner convenablement les victimes. C'est pourquoi **les cellules d'écoute et d'accompagnement à disposition des victimes de VSS doivent se généraliser à tous les établissements d'enseignement supérieur**. Pour **garantir leur indépendance**, céder l'organisation et la composition de ces cellules à des associations paraît souhaitable. A noter néanmoins que l'Université de Bretagne Occidentale compose sa cellule d'écoute et d'accompagnement d'assistantes sociales, d'infirmières et d'un médecin, et non de personnels de l'administration. A chaque fois, il doit s'agir d'exclure tout risque de manquements de la cellule qui risqueraient de ne pas traiter de façon satisfaisante les différentes situations. Un critère tel que l'image d'une université à ne pas ternir est par exemple insupportable. C'est pourquoi **des associations comme CLASCHES** permettent d'informer, d'agir, de se défendre, de témoigner... de s'assurer que chaque victime de VSS reçoit un accompagnement à la hauteur.

De surcroît, **ces cellules doivent gagner en visibilité** pour mener la lutte contre les VSS efficacement. Autre problématique dans l'organisation des cellules d'écoute et d'accompagnement : **cet «accompagnement» demeure actuellement insatisfaisant du fait du manque de psychologues du Service de Santé Etudiante**. Il paraît pourtant impératif de réduire les délais d'attente face à des situations urgentes, en vertu de la -bonne- santé mentale des étudiant-es.

Autre instrument pour s'assurer du bon accompagnement des victimes de VSS : les moyens et compétences accordés aux référent-es égalité doivent gagner en importance. En effet, leurs missions actuelles voire leur présence même demeurent parfois floues chez les étudiant-es. Si, comme pour les cellules d'écoute et d'accompagnement, **leur visibilité doit largement s'accroître**, les victimes gagneraient à ce que ces référent-es obtiennent une place centrale dans la gestion des VSS.

Dénoncer les discriminations basées sur le genre, recommander directement les sanctions à l'administration, contrôler et oeuvrer en faveur de l'égalité des chances tout au long des études, **les domaines sont variées, et cette lourde tâche ne saurait être menée de façon satisfaisante sans une plus grande importance accordée aux référent-es égalité.**

Enfin, **tous les enseignants-chercheurs et professeurs d'universités accusés d'agressions sexistes et/ou sexuelles doivent être mis à pied.** Le cas d'un enseignant à l'Université de Strasbourg le confirme. Celui-ci, accusé de VSS, s'est vu réintégré à cause... d'un témoignage recueilli deux jours «trop tard». Outre la diffusion de messages contraires à ceux souhaités dans le cadre de la lutte contre les VSS, une telle situation renforce des sentiments d'impunité, d'insécurité, et ne garantit plus la sérénité qui doit pourtant être assurée à chaque étudiant-e. Ainsi, l'exclusion définitive de tels enseignants représente la solution à envisager.

Lutter contre la précarité menstruelle

Dans ce même sens de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur, la lutte contre la précarité menstruelle prend toute sa place.

Tout d'abord, **les congés menstruels doivent se généraliser dans toutes les universités**, alors que des facultés comme Angers, suivies de bien d'autres, les ont déjà instaurés.

Ensuite, la précarité menstruelle rend difficile l'achat de protections périodiques pour un tiers des étudiantes (FAGE). Face à ce chiffre alarmant, des solutions d'urgence s'imposent. En premier lieu, **il s'agit de proposer des protections hygiéniques gratuites dans les toilettes des universités.** Si ces protections s'avèrent mises à disposition dans de plus en plus d'universités, entériner cette réponse et l'étendre à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur par la voie législative semblent essentiels pour répondre à un tel besoin.

En second lieu, nous proposons d'**allouer aux établissements**

d'enseignement supérieur des subventions supplémentaires pour garantir la mise à disposition des protections hygiéniques, en quantité suffisante et de qualité satisfaisante. S'il revient à priori à l'Etat d'allouer cette enveloppe, les conseils municipaux sont eux-aussi en mesure d'accorder ce type de subventions.

Pour un véritable plan de lutte contre les violences sexuelles sur mineur-es

Chaque année, au moins 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, le plus souvent dans le cadre familial, prenant dès lors la forme de l'inceste. Ce chiffre, mis en lumière grâce aux travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), est encore largement sous-estimé.

La société française ne se fonde pas tant sur "l'interdit de l'inceste" que sur sa silenciation. **Ce système de domination, au croisement entre l'adultisme et le sexisme (la plupart des victimes sont des filles, la plupart des agresseurs sont des hommes) tient et perdure grâce à l'omerta.** La parole des victimes dérange car elle remet en cause la réputation des familles et des institutions, dans une société fondée sur la domination des adultes sur les enfants.

Pour les victimes, sortir du silence peut prendre des décennies, du fait notamment de l'amnésie traumatique, mécanisme d'auto-protection psychologique vital face à l'innommable, et du silence que les agresseurs leurs imposent. Lorsque les victimes parlent, elles ne sont le plus souvent ni crues ni protégées. Et elles se retrouvent face au mur de la Justice, incapable de leur offrir une quelconque forme de réparation, faute de preuves ou de plainte déposée dans les temps impartis. Parce que les victimes ne parlent pas assez vite, pas assez tôt, il est alors impossible pour les forces de police et les autorités judiciaires d'ouvrir une enquête, de condamner les agresseurs, d'indemniser les victimes. Et ce d'autant que les espaces pour dénoncer et pour déceler ces crimes sont quasi inexistantes, notamment à l'école : plus de médecine scolaire, plus de pédiatres, défaut de mise en oeuvre de la loi de 2001 sur l'EVARS, pas de formation suffisante pour les enseignants et les directeurs d'école au repérage des signaux forts et des signaux faibles... alors même que **dans une classe au moins deux enfants sont victimes de violences**

sexuelles. Ces criminels restent, de fait, totalement impunis. C'est précisément cette impunité qui encourage les agresseurs à agir.

Aujourd'hui, seuls les crimes contre l'humanité bénéficient de l'imprescriptibilité. Mais **dans un système de domination où le silence fait loi, peut-on reprocher à des personnes victimes de violences sexuelles dans l'enfance de ne pas avoir parlé plus tôt ?**

Bien sûr, l'imprescriptibilité de ces crimes n'enlèvera en rien la difficulté pour les victimes de réunir les preuves suffisantes pour permettre aux auteurs d'être effectivement condamnés. Mais alors que s'est achevé le procès Le Scouarnec au mois de mai dernier, que le nombre de victimes de l'Abbé Pierre déclarées ne cesse de croître, qu'a éclaté le scandale des violences pédocriminelles commises à Bétharram et dans de nombreux établissements scolaires privés, nous devons être à la hauteur et entendre les victimes.

L'imprescriptibilité des crimes sexuels commis sur les mineur-es n'est pas un détail juridique, c'est un choix de société. Celui de dire aux victimes : **nous vous croyons, vous n'y êtes pour rien, la société et les adultes ne vous ont pas protégés, nous allons vous entendre et y remédier.**

Dans son rapport final, la CIIVISE préconisait notamment l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineur-es. Face au fléau de la pédocriminalité en France, les Jeunes Génération.s soutiennent **l'imprescriptibilité des violences sexuelles commises sur les mineur-es, ainsi que la mise en oeuvre des 82 recommandations de la CIIVISE.**

3 JEUNESSES ULTRAMARINES : GRANDIR À LA MARGE, LUTTER AU CŒUR

Être jeune dans les Outre-mer, c'est grandir dans un monde aux paysages uniques, aux cultures riches, aux solidarités vivantes. Mais c'est aussi, trop souvent, vivre l'expérience d'un enfermement géographique, institutionnel et symbolique, où les inégalités se creusent dès les premières années. **Alors que les Outre-mer concentrent une jeunesse nombreuse et dynamique, près de 40 % des habitant-es ont moins de 25 ans, les dispositifs publics qui s'adressent à elle demeurent marqués par une vision paternaliste, sécuritaire ou utilitariste. L'égalité des droits et des moyens reste encore largement à conquérir.**

Des jeunes de seconde zone, assignées à l'exil ou à l'obéissance

Dans nombre de territoires ultramarins, les conditions d'accès aux études supérieures et à une insertion sociale digne sont profondément dégradées. À La Réunion, 34 % des jeunes sont au chômage, contre environ 17 % en métropole. À Mayotte et en Guyane, ce chiffre dépasse les 40 %. L'enseignement supérieur est souvent sous-doté et partiellement absent du territoire, forçant le déracinement des jeunes, sans garantie d'un retour possible, ni accompagnement suffisant. **La précarité du logement, la difficulté à accéder aux bourses, les discriminations à l'embauche ou au logement en métropole renforcent ce sentiment de déracinement. Dans l'autre sens, la mobilité est aussi une violence quand elle est subie.**

La réponse de l'État ? Trop souvent et plus qu'ailleurs en France, la militarisation. Le Service militaire adapté (SMA), massivement déployé dans les Outre-mer, capte des financements publics considérables. Il promet une insertion pour les jeunes "décrocheurs", mais propose surtout une discipline militaire comme réponse à la précarité, en lieu et place d'une « seconde chance ». En 2023, plus de 5500 jeunes y ont été enrôlés. **Cette logique traduit une vision néo-coloniale de la jeunesse ultramarine : plutôt que former, écouter et faire confiance, on encadre, on met au pas, on dresse. Derrière l'uniforme, c'est une dépossession d'avenir qui se joue.**

Structures coloniales, blessures intimes

Dans les Outre-mer, être jeune, c'est trop souvent grandir dans un environnement traversé par les violences. Violences conjugales, sexuelles, psychologiques, éducatives, policières : elles s'exercent sur les corps et les esprits avec une intensité et une fréquence plus fortes qu'en métropole, révélant une réalité où l'oubli des institutions et les héritages coloniaux ont tissé une toile de silence et de souffrance.

En Guadeloupe, à La Réunion ou en Guyane, les chiffres sont accablants : près d'un tiers des femmes réunionnaises et près d'un quart des hommes déclarent avoir subi des violences avant 18 ans. Dans certains territoires, plus de 10 % des femmes ont été victimes de violences sexuelles ou conjugales dans l'année écoulée. **Ces violences ne relèvent pas uniquement de l'intime : elles sont ancrées dans des systèmes de domination, (sexisme, adultisme, racisme...) qui se croisent et se renforcent.** Les jeunes filles, les personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+, les mineur-es isolé-es ou marginalisé-es sont les premières cibles de ce continuum de violences.

Face à cela, la puissance publique reste largement absente. Les dispositifs d'écoute, d'hébergement et de soutien sont dramatiquement sous-dotés. Il manque de structures pédiatriques spécialisées, de personnels formés, d'associations financées à la hauteur des besoins. Trop souvent, les plaintes pour agressions sexuelles restent sans suite, les agresseurs impunis et les victimes en danger. L'éloignement géographique renforce la solitude, et les normes patriarcales locales, parfois instrumentalisées par les pouvoirs publics, musellent la parole et disqualifient la souffrance.

Dans un tel contexte, mener une politique de protection et d'émancipation des jeunes ultramarines exige d'abord de rompre le silence. Cela suppose d'étendre à tous les territoires l'enquête VIRAGE (Violences et rapports de genre), d'y inclure systématiquement les mineur-es et de la renouveler régulièrement. Cela suppose aussi de garantir **un maillage associatif solide, une**

justice formée, accessible et réactive, et de donner aux jeunes des outils pour identifier, nommer et dénoncer les violences. On ne peut pas parler d'égalité tant que des dizaines de milliers de jeunes vivent dans la peur, l'impunité et la honte imposée.

Aujourd'hui, la République punit, elle ne protège pas.

Des territoires en première ligne du chaos climatique

Les jeunes ultramarines vivent aussi en première ligne du dérèglement climatique. **Cyclones, montée des eaux, sécheresses, érosion côtière, destruction de la biodiversité : ces réalités bouleversent les modes de vie, les économies locales, les équilibres sociaux.**

Elles frappent en premier les habitant-es des quartiers populaires et les personnes vivant encore dans des habitats traditionnels, les jeunes sans solution de logement pérenne et les étudiant-es précaires. La Guyane voit ses fleuves pollués au mercure, les atolls des Tuamotu (Polynésie Française) ou les îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie-Kanaky) s'enfoncent lentement dans l'eau, les cultures vivrières mahoraises sont menacées de salinisation, et la souveraineté alimentaire aux Antilles est menacée par les terres empoisonnées au chlordécone.

Ces désastres ne sont pas "naturels" : ils sont la conséquence de politiques extractivistes, de dépendances imposées, d'une absence de réparation.

Des territoires en première ligne du chaos climatique

La continuité territoriale, elle, est trop souvent un leurre. La cherté des billets d'avion, les frais d'inscription, la précarité étudiante en métropole, l'inadéquation des formations proposées localement participent d'une inégalité d'accès structurelle.

Les jeunes ultramarins-es, notamment étudiant-es, font face à des formes de racisme systémique : stigmatisation dans les médias, discri-

minations dans l'accès au logement (que ce soit le fait de discriminations raciales ou de méfiance vis à vis de la monnaie pour les étudiant·es originaire du Pacifique), représentations caricaturales dans les manuels scolaires, mépris institutionnel.

À cela s'ajoutent les violences administratives : les difficultés d'obtention de pièces d'identité à Mayotte, les retards massifs dans les versements de bourses dans plusieurs territoires, ou encore le manque d'enseignant·es formé·es et parfois même la protection d'agresseurs dans certaines académies. **Grandir dans ces territoires, c'est apprendre très tôt que l'État ne traite pas tous ses enfants de la même manière.**

L'émancipation des jeunes ultramarines passe par la reconnaissance pleine et entière de leurs droits, par la réparation historique, par l'investissement massif dans l'éducation, la santé, l'emploi, la culture et l'écologie. Elle exige de rompre avec la logique de gestion, de contrôle ou d'assimilation qui structure encore trop l'action publique.

Nos propositions pour garantir l'égalité réelle sur tous les territoires :

- **Sortir de la logique militarisée d'insertion et supprimer le SMA**, au profit d'un véritable service public d'accompagnement et de réinsertion des jeunes fondé sur la formation civile, la culture et l'écologie
- **Assurer un droit à la mobilité choisie et égalitaire** : plafonnement des transports vers l'hexagone, logements étudiants accessibles, aides revalorisées
- **Lutter contre le racisme systémique et les discriminations territoriales**, notamment dans l'accès aux aides sociales, à l'enseignement, au logement et à la santé
- **Mettre en place une adaptation climatique et ancrée dans les savoirs autochtones et les pratiques écologiques locales**

- **La réalisation immédiate de l'enquête Virage dans tous les territoires ultramarins**, et sa reconduction régulière pour documenter les violences sexistes et sexuelles

- **L'affectation de plus de moyens dédiés à l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes dans les Outre-mer** : centres d'hébergement, cellules d'écoute, personnels spécialisés, justice de proximité

- **Une réforme profonde de la justice des mineur·es**, pour qu'elle soit éducative et non punitive, ainsi que des politiques pénales dans les Outre-mer, avec un moratoire sur les constructions carcérales

- **Un plan national de lutte contre les violences faites aux enfants, doté d'un volet ultramarin** construit avec les acteur·ices locaux·ales

4 JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES : UNE JEUNESSE OUBLIÉE MAIS DEBOUT

Dans les quartiers populaires — souvent regroupés dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** — les jeunes grandissent dans un climat de relégation territoriale, sociale et politique. Selon l'INSEE, **43 % des habitants des QPV ont moins de 25 ans**, contre 30 % dans le reste du territoire. Ces jeunes vivent dans des quartiers où le taux de pauvreté atteint en moyenne **42 %**, soit **près de trois fois plus que la moyenne nationale**. L'offre de services publics, d'équipements culturels et de transport y est drastiquement inférieure, créant une fracture territoriale majeure.

Ces réalités se traduisent dans la vie quotidienne : **saturation des logements sociaux, déserts médicaux urbains, difficultés d'accès à des structures sportives ou culturelles, absence de services d'écoute psychologique, manque d'espaces de rencontre encadrés**. Pourtant, ces jeunes font preuve d'une grande résilience, d'une créativité débordante (dans les domaines artistiques, sportifs,

associatifs, etc.), et d'un attachement fort au collectif pour pallier les manquements et les faillites de l'Etat vis-à-vis d'eux. A noter qu'ils sont également sur-représentés dans les filières professionnelles et les métiers «essentiels», sans que cela ne leur ouvre pour autant les mêmes perspectives d'avenir, preuve s'il le fallait que le modèle scolaire actuel n'émancipe pas, il reproduit inlassablement les inégalités sociale et territoriales condamnant presque dès la naissance une grande partie de la jeunesse.

Des problématiques récurrentes et structurelles : entre discrimination, enfermement social et rupture de confiance

Les obstacles auxquels font face les jeunes en banlieue ne relèvent pas de la fatalité : ils sont le fruit de choix politiques. **Le décrochage scolaire y est alarmant** : selon le ministère de l'Éducation nationale, **près de 20 % des élèves sortent du système scolaire sans diplôme dans les QPV**, contre environ 8 % ailleurs. L'orientation est souvent subie, avec un envoi massif vers les filières les moins valorisées pour faire d'elle une main d'œuvre et une force de travail pas chère au service du capital et du patronat.

Sur le marché du travail, les discriminations sont documentées : selon le Défenseur des droits, **un jeune homme racisé a jusqu'à 4 fois moins de chances d'obtenir un entretien d'embauche**. La situation est aggravée par **l'auto-censure**, la faible mobilité liée aux transports en commun souvent insuffisants voire carrément absents, et le manque de réseau professionnel créant une situation de ségrégation sociale qui dure depuis toujours et qui se renforce au fil des décennies.

Le **rapport à la police** est aussi profondément abîmé : selon une étude de Human Rights Watch (2020), les jeunes des quartiers populaires — notamment les jeunes hommes noirs ou arabes — subissent des **contrôles d'identité répétés, parfois violents, rarement justifiés**. La répression prend trop souvent le pas sur la prévention, et la défiance envers les institutions se renforce d'année en année, témoin d'un racisme structurel et institutionnel à l'égard de la jeunesse de banlieue dans sa majorité.

Enfin, **le manque d'écoute, de représentation et de reconnaissance** alimente un sentiment d'injustice, d'abandon et d'exclusion. Trop souvent, les jeunes de banlieue ne sont évoqués que dans les faits divers, dépeints de façon négative, insultante et dégradante mais jamais comme des citoyens à part entière.

Des solutions structurelles, durables et justes pour inverser la tendance

Il ne suffit plus de «réparer» à la marge : il faut une **politique ambitieuse de transformation** sociale, éducative, économique et démocratique. **Voici une série de mesures concrètes, à différents niveaux d'action :**

Renforcer l'École publique comme levier d'égalité :

- **Réduire les effectifs par classe dans les QPV** : maximum 20 élèves, dès la maternelle
- **Attribuer une prime significative pour les enseignants qui s'engagent à long terme dans ces territoires**
- **Créer un plan d'investissement pour la rénovation des écoles** (bâtiments, numérique, espaces verts, équipements sportifs)
- **Développer le mentorat, les tutorats avec étudiant·es, et l'accompagnement personnalisé** dès le collège
- **Rétablir une carte scolaire contraignante** pour lutter contre le séparatisme des riches et favoriser la mixité sociale

Élargir l'accès à la formation, aux stages et à l'emploi :

- **Créer un service public de l'insertion des jeunes dans chaque quartier**, avec des conseillers de proximité
- **Développer des coopératives de jeunes** (encouragement à l'entrepreneuriat social local).

- **Établir des quotas territoriaux dans les concours de la fonction publique et les grandes écoles** pour corriger les inégalités structurelles
- **Soutenir la création d'entreprises locales en lien avec les besoins du quartier** (épiceries solidaires, services de proximité, etc.) **et lutter contre la gentrification des quartiers populaires**

Redonner du sens à la police, restaurer la confiance :

- **Supprimer les contrôles au faciès** en imposant une traçabilité systématique et transparente des contrôles d'identité, qui ne doivent avoir lieu qu'en cas de flagrant délit
- **Faire de la police municipale et/ou nationale présente, une police de proximité** formée à la médiation, au travail de terrain, en lien permanent avec les habitant-es, et **qui ne soit pas une sur-police** visant à surveiller les personnes habitant en quartiers populaires
- **Rendre obligatoire la formation des forces de l'ordre à la lutte contre les discriminations et aux enjeux sociaux des quartiers**
- **Renforcer les espaces de dialogue entre jeunes, police et élus**, à travers des instances locales réellement consultatives
- **Interdire les couvre-feux imposés aux mineur-es** dans certaines collectivités afin de garantir leur droit à circuler dans l'espace public
- **Réformer l'IGPN pour garantir son indépendance et assurer la mise à pied des policier-es auteur-ices de violences policières**

Investir dans les équipements publics, la culture et le sport :

- **Ré-ouvrir ou créer des maisons de quartier autogérées**, avec des budgets participatifs attribués aux jeunes

- **Subventionner l'accès à la culture, au théâtre, au cinéma, à la musique, avec des pass culturels bonifiés dans les QPV**
- **Construire ou réhabiliter des gymnases, terrains, skateparks, studios de création** et autres infrastructures, dans chaque grand quartier
- **Soutenir l'éducation populaire** (MJC, centres sociaux, associations de rue) en leur donnant des financements pluriannuels.

Faire place à la parole et à la représentation des jeunes :

- **Instaurer des conseils locaux de la jeunesse** avec un vrai pouvoir de proposition sur les politiques municipales
- **Intégrer des jeunes des QPV dans les instances de gouvernance des politiques jeunesse nationales**
- Encourager les médias à **donner la parole aux jeunes, dans leur diversité, pour déconstruire les clichés**
- **Mettre en place la parité sociale en politique**, en établissant un quota maximal de personnes CSP+ dans les candidatures aux élections présentées par les partis politiques et **en garantissant une juste représentation de la jeunesse dans toute sa diversité**

Il ne s'agit plus d'aider les « jeunes des banlieues », mais de **changer de regard sur eux et de garantir leurs droits** : ce sont des citoyens à part entière, porteurs d'une intelligence sociale et politique trop longtemps ignorée par les politiques. Le vrai problème n'est pas la jeunesse de ces quartiers, mais le manque de volonté politique pour leur donner les mêmes droits, les mêmes moyens, et les mêmes chances que les autres et le regard plein de mépris et de jugement porté sur eux.

La justice sociale n'est pas une option. C'est un droit et une exigence républicaine. Les jeunes de banlieue ne demandent pas l'aumône : ils exigent justice, reconnaissance et égalité.

Partie 5

UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF POUR UNE JEUNESSE LIBRE ET ÉMANCIPÉE

Toutes les questions qui ont été évoquées dans ce dossier viennent poser une question plus générale : **qu'attendons nous pour la jeunesse ? Comment imagine-t-on une société qui émancipe et qui libère ?** Ces dernières années, nous assistons à un vrai recul réactionnaire et libéral des politiques de jeunesse.

Notre projet de société s'oppose en tout point aux mesures contrôlantes et enfermantes mises en place méthodiquement par la Macronie, main dans la main avec l'extrême droite. Il est essentiel de faire entendre nos désaccords et de poursuivre la dénonciation, mais **que cela nous serve à faire émerger, au-delà, un autre horizon.** Cette opposition, ce rejet nous laisse l'espace de proposer un autre projet.

1 CONTRE LA MISE AU PAS DE LA JEUNESSE

« Le service militaire n'a jamais permis de construire des mixités et des rencontres puisque toute une partie de la population ne faisait pas l'armée »

Jean-Michel Bocquet, spécialiste des questions de pédagogie

“Le SNU est mort, vive le service militaire !” Alors que le gouvernement semble enfin mettre fin au Service Nationale Universel, marotte impopulaire au coût exorbitant, il ne renonce pas pour autant à ces obsessions militaristiques pour la jeunesse. Il envisagerait en effet de modifier la journée de défense et de citoyenneté pour en proposer une version toujours plus violente. Au programme ? Marseillaise et lever de drapeaux, initiation au tir sportif laser, “jeux de stratégies” et repas rationnés. **Le volet éducation populaire qui servait de vernis au SNU disparaît, et le projet réactionnaire et guerrier de la Macronie, lui, reste.**

Mais la mixité sociale, le goût de l'engagement et la cohésion nationale ne se transmettent pas à coups de Marseillaise et de culture militaire. La suppression du service militaire il y a près de trente ans était un pas vers une société apaisée, dans laquelle la guerre ne faisait plus partie de l'éducation des jeunes Français-es.

Pour eux, la jeunesse est d'abord un danger. Forcément violente, il faut la mater, la dresser, la mettre au pas, ou à défaut à genoux, comme à Mantes-la-Jolie en 2018. La Loi Attal supprimant l'excuse de minorité en est un autre exemple, la justice pénale n'a plus comme crédo “un enfant délinquant, est un enfant qui souffre”, désormais, un enfant délinquant est un enfant à faire souffrir.

Ils ne comprennent pas les jeunes. Et ils ne les aiment pas. “Macron, Président des jeunes”, vraiment ? La macronie, au contraire, ne connaît rien de la réalité des jeunes en France. Elle préfère fantasmer sur une vision passéiste de la jeunesse. Une jeunesse docile, en uniforme. Des jeunes “qui rêvent de devenir milliardaires” quitte à

détruire la planète et piller ses ressources.

Cette projection de leur attente sur la jeunesse oublie complètement l'épanouissement, le bonheur, alors que cela devrait être la seule préoccupation des pouvoirs publics pour avoir une génération de citoyen épanoui. Cela se traduit dans leurs réformes et dans leurs (sous)investissements pour la jeunesse. En effet, **plutôt que de redonner de l'argent à l'enseignement supérieur, réembaucher des professeurs, refinancer les filières professionnalisantes, financer un droit aux vacances, ils n'ont pour projet que les jeunes que leur mise au pas.**

La gauche doit avoir un discours clair sur la jeunesse, promouvoir ce moment de vie comme un espace de formation de citoyen·ens éclairé·es et d'émancipation et d'épanouissement. L'éducation populaire et le sport doivent être les clefs de l'émancipation de la jeunesse, et non de sa mise au pas.

2 GARANTIR LE DROIT À LA CITOYENNETÉ ACTIVE

L'un des critères majeurs pour une jeunesse émancipée est la participation à la vie démocratique des jeunes, et l'accompagnement dans leur parcours de citoyenneté.

Le vote doit être un outil réel permettant cette participation à la vie démocratique. Il doit être accessible à 16 ans : toute personne qui contribue à la société doit pouvoir faire entendre sa voix.

En l'état, il est autorisé de travailler dès l'âge de 16 ans mais pas de voter. Dans notre vision d'une société émancipatrice, **il ne saurait être possible de prioriser le travail à la démocratie.** Si l'on considère les jeunes en âge de participer à l'effort collectif, on doit les considérer en âge d'avoir la possibilité de décider de l'orientation que prend l'État. Il s'agit d'une question de justice sociale et de cohérence démocratique.

Dans les faits, il peut être envisageable de **rendre le vote à 16 ans possible de manière progressive, en commençant par les élections locales.** Les jeunes sont pour la plupart impliqués dans la vie de leurs communes ou de leur territoire. Dans le tissu associatif notamment, on retrouve pléthore d'adolescents qui s'investissent dans leurs clubs de sports, dans les MJC, dans toutes les activités extra-scolaires qu'ils et elles entreprennent. Les élections locales sont aussi déterminantes pour la question de l'éducation, puisque les écoles, collèges et lycées dépendent d'échelons territoriaux. Pouvoir prendre part à un débat qui les concernent en premier lieu, c'est la base d'une société démocratique. Leur permettre de participer aux élections locales permettra alors d'ancrer leur engagement et de concrétiser leur parcours de citoyenneté. Puis, dans la logique de ne pas prioriser le travail à la citoyenneté et à la démocratie, il faudra à plus long terme étendre ce droit à toutes les élections.

Pour autant, **donner le droit de vote à 16 ans ne saurait être une fin en soi.** Il faut dès à présent **permettre aux jeunes d'être représenté·es dans les instances et dans les mandats électifs**, pour ne pas tomber dans une démagogie et une séduction électorale.

Droit de vote à 16 ans, oui, mais accompagné d'une vraie inclusion dans la vie politique. Dans cette logique, **les jeunes doivent avoir accès à une réelle éducation civique digne de ce nom.** Les heures d'EMC, dans le secondaire, doivent être effectives puis doublées. L'éducation à la politique et à la vie démocratique doit être développée et concrétisée, en démocratisant notamment nos écoles (voir ci-dessous). De nouveaux outils doivent être développés dans les établissements, en lien avec les ONG et associations pour que chaque jeune ait les clés pour comprendre ce que voter signifie, et ce qu'il en incombe.

Sans une politique d'éducation ambitieuse, ce droit ne serait que symbolique.

3 UNE ÉCOLE OUVERTE POUR DES CITOYEN·NES ÉCLAIRÉ·ES

Promouvoir l'engagement au service de l'intérêt général

En juin 2024 le gouvernement Attal a mis en place le programme **"l'élève stage"** visant à faire découvrir les structures associatives et les services publics aux jeunes de seconde sur le modèle du stage en milieu professionnel de 3ème, mais cette fois pour une **durée de 2 semaines** (soit en une fois, soit en deux fois une semaine), contre 5 jours au collège. Mais à l'image de l'ensemble des politiques pour la jeunesse sous l'ère Macron, elle est **incomplète, insuffisante et supportée par une vision et des objectifs à l'opposé des attentes et besoins réels de la jeunesse**. Tout d'abord, contrairement à ce qui a été initialement annoncé, ce stage d'observation obligatoire inclut une nouvelle fois des entreprises dans les structures accueillantes comme par exemple ArcelorMittal France. Ce qui sonne alors plus comme un **bis répéti du stage de 3ème** qu'une opportunité de découvrir et d'investir les divers milieux associatifs et services d'Etat qui composent le maillage social et territorial de notre pays.

Alors face à un énième projet qui, dans le fond, répond une nouvelle fois à une **logique de préparation et de conditionnement de la jeunesse sur ses choix d'orientation puis d'insertion dans le monde professionnel**, face à une vision de la jeunesse **marchandisée et formatée** selon une logique productiviste où les jeunes constitueront demain une **main d'oeuvre pas chère et mise au pas au service de la croissance et du capital**; et, face à un projet qui cherche à inculquer l'idée qu'une bonne jeunesse c'est une jeunesse qui sera heureuse d'aller travailler **"quoi qu'il en coûte"** et qui ira se faire exploiter **"la fleur au fusil et le sourire au lèvres"**, nous défendons l'idée d'une jeunesse faite de **citoyens libres, éclairés et engagés**.

C'est pourquoi l'idée d'un stage en milieu associatif ou dans un service public d'Etat en classe de seconde doit être maintenue mais doit être approfondie et son esprit modifié. Tout d'abord, la

durée totale du stage doit être **poussée à un mois** (effectuable en deux fois deux semaines si besoin) afin de laisser un temps suffisant aux élèves de : **prendre leurs marques**, s'acclimater, **s'investir réellement**, découvrir l'association ou service, ses missions et son quotidien en profondeur et sous toutes ses facettes, d'avoir **plus de temps pour apprendre, développer et acquérir de nouvelles compétences**, ou encore tisser de vrais liens avec les membres de la structure accueillante. En d'autres termes, garantir **une meilleure immersion et une expérience toujours plus bénéfique**.

D'autre part, les organismes d'accueil devront soit **présenter des statuts d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901** et le décret du 16 août 1901 et bénéficier du statut **d'associations agréées selon les critères d'obtention**. Soit correspondent à des **services publics d'Etat**: Administrations, Ministères, Services déconcentrés de l'Etat de la protection sociale et sanitaire (sécurité sociale, service public hospitalier, notamment), ou encore de l'éducation et de la culture (enseignement, recherche, service public audiovisuel, par exemple) qui, même s'ils ne sont pas en soit des structures associatives, relèvent malgré tout d'une **mission de service public** et donc de son **exigence de défense et promotion de l'intérêt général, sans logique marchande**.

Ce stage doit être l'occasion pour toute la jeunesse, qu'elle que soit son parcours, son histoire et sa situation familiale, sociale, géographique, de rentrer en contact, connaître, investir tous ces lieux de **solidarité, d'entraide, d'émancipation par le sport, la culture, du social, de l'intérêt général** et ainsi continuer de leur inculquer et leur permettre de développer leur **esprit critique**, leur **citoyenneté libre et éclairée** ainsi que les valeurs chères à notre République et modèle social: **Liberté, Égalité, Fraternité**, mais aussi **Solidarité** et **Émancipation**. En d'autres termes, un outil réellement au service d'une jeunesse **libre, éclairée et émancipée**.

Faire entrer la démocratie à l'école

Nous, militant·es pour une autre école, pour un autre projet de société, défendons une école ouverte à la démocratie. Il est absurde de vouloir former de futurs citoyen·nes en les maintenant dans un

système vertical, autoritaire, hiérarchique. Une école démocratique, c'est une école où chacun·e compte. Où le pouvoir n'est pas confisqué, un **lieu d'échanges et d'apprentissage ouvert et partagé** et où l'on apprend la démocratie **par la pratique, pas dans les manuels.**

Nous militons pour **la mise en place dans chaque collège et lycée d'un conseil d'élèves** avec un pouvoir consultatif réel, en instaurant un **budget participatif** géré en partie par les élèves, pour **l'ouverture de l'école sur son territoire** : accueil d'associations, projets intergénérationnels, ateliers citoyens ou encore pour l'inclusion des élèves dans la **définition des règles de vie, des emplois du temps, des projets de classe.**

Pour une pédagogie de la coopération, de la liberté et de la créativité qui encourage et développe les **pédagogies actives et coopératives** (projets, débats, tutorat entre élèves, classes inversées), qui favorise également **l'apprentissage en petits groupes**, avec des temps d'accompagnement individualisés ainsi qu'à la participation effective des élèves à la vie collective. Et enfin qui donne une vraie place à l'expérimentation pédagogique et à la liberté d'enseigner, encadrée et soutenue. **Les conseils d'élèves doivent être généralisés au collège et au lycée**, les espaces de parole garantis, les décisions co-construites. Les **assemblées de classe**, les **ateliers de discussion démocratique**, les **projets autogérés** sont autant de formes qui permettent d'exercer une citoyenneté réelle. L'école doit pouvoir devenir un **espace d'auto-gestion, d'expression, de débat.** Ces dispositifs ne doivent pas être des ajouts anecdotiques, mais constituer le cœur de l'expérience scolaire. En les inscrivant dans la régularité et la durée, ces pratiques donnent corps à une culture de la démocratie qui ne soit pas simplement déclarée mais réellement pratiquée.

Enfin, l'école démocratique ne peut être isolée de la société. Elle doit être pensée comme un **laboratoire citoyen**, un **lieu d'émancipation et de transformation sociale**, où les élèves **s'éduquent et sont éveillés** à la citoyenneté par la mise en pratique de la démocratie, de la vie en société, de la coopération

à l'école et également par l'apprentissage de compétences sociales et pratiques tournés vers la résolution de problèmes réels et les enjeux de société. Comprendre ses droits, remplir une feuille d'impôt, débattre, coopérer, le sens du dialogue, de l'écoute, désobéir quand c'est nécessaire. Une école où l'on apprend à prendre soin de soi, des autres, et de la planète en renforçant l'éducation civique, écologique et numérique pour former des citoyens libres responsables et éclairés, capables de penser par et pour eux même, conscients des enjeux du monde contemporain. Ce changement appelle également une redéfinition du rôle des adultes dans l'institution scolaire. L'enseignant n'est plus le détenteur exclusif du savoir ni le seul décideur. Il devient facilitateur, accompagnateur, **garant du cadre démocratique sans exercer une autorité autoritaire.** Il construit avec les élèves une relation fondée sur la confiance, le respect mutuel et la coresponsabilité. Cela demande une formation spécifique, un soutien institutionnel, et une volonté politique forte de faire évoluer les postures professionnelles et les cultures éducatives.

En favorisant la participation des enfants, en tissant des liens avec les familles et les territoires, en luttant contre les inégalités, elle contribue à construire une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive. La démocratie scolaire devient ainsi un **puissant levier pour une démocratie vivante et renouvelée à l'échelle de la société.**

Dans cette logique de démocratiser l'école, nous proposons d'instaurer une **Semaine de la citoyenneté** : l'objectif serait de faire venir des intervenant.e.s extérieur.es pour former à diverses démarches administratives de la vie de citoyen·ne. Cela pourrait passer par l'intervention du député de la circonscription venant expliciter son rôle, ses missions et son impact. Cette semaine serait occupée également par des sorties scolaires pour visiter les différentes instances politiques : mairie, conseil municipal, conseil métropolitain, conseil départemental au collège, puis conseil régional, l'Assemblée Nationale, le Sénat, les instances de l'UE au moment du lycée... Inscrite dans les programmes scolaires, cette semaine peut s'organiser à différents moments de la scolarité, dans l'objectif de rendre vivant le sujet, et que les élèves se l'approprient (notamment dans l'organisation à laquelle ils devront prendre part entièrement)

Développer l'esprit critique des plus jeunes

« Qu'on ne remette pas la philosophie à plus tard parce qu'on est jeune, et qu'on ne se lasse pas de philosopher parce qu'on se trouve être vieux. Il n'est en effet, pour personne, ni trop tôt ni trop tard lorsqu'il s'agit d'assurer la santé de l'âme »

Epicure, Lettre à Ménécée

L'école n'a pas pour unique but d'instruire, elle doit permettre aux jeunes de développer leur esprit critique afin d'en faire des citoyen·nes complet·es et aguerris. **Dans un monde de plus en plus complexe où règne en maître les fausses informations à l'ère de la post-vérité, il est essentiel que l'école veille à développer leur esprit critique.**

Les cours de philosophie, qui constituent un très bon exercice pour développer l'esprit critique, arrivent trop tardivement dans le développement intellectuel des élèves (et de fait, le nombre de notions à évoquer en quelques mois est très vite trop important et susceptible de créer une injustice entre les étudiants le jour du bac). L'enseignement de la philosophie, tel qu'il est assuré actuellement, ne permet pas cela. En effet, l'année de philosophie obligatoire n'a aujourd'hui comme seul fin de préparer l'épreuve du bac, épreuve qui, puisqu'elle survient après Parcoursup, n'a aucune valeur pour les élèves de terminal.

Pour que la philosophie trouve son intérêt, émancipe les adolescent·es et développe les futur·es citoyen·nes, il faut qu'elle soit un apprentissage long, qui passe par la compréhension des concepts philosophiques, entraîne à la réflexion philosophique et initie aux systèmes de pensées des philosophes, à l'antipode même d'un simple exercice de mémorisation de thèses philosophiques à recracher sur la copie du bac. Au lieu de réserver cette chance à quelques-un·es, permettons son accès à toutes et tous. Faisons confiance à nos enfants, pour une jeunesse heureuse et émancipée, dotée d'un esprit éclairé, philosophons plus jeune !

Dans cette idée de former les élèves au développement de l'esprit critique, nous soutenons également :

- **La mise en place d'une éducation aux médias** afin de doter les plus jeunes d'une capacité de discernement face aux informations vérifiées et aux fausses informations
- **La mise en place d'une éducation aux réseaux sociaux** afin d'apprendre aux jeunes à se servir de ces plateformes en toute sécurité et à questionner les contenus (influence, fausses informations...) qu'ils pourraient y voir circuler.

4 POUR UNE SOCIÉTÉ DU TEMPS LIBÉRÉ ET DES LOISIRS

Garantir le droit au repos et aux vacances, dès le plus jeune âge

Alors qu'Emmanuel Macron a relancé le débat autour des temps scolaires en créant une convention citoyenne sur le sujet, il est de notre responsabilité, en tant qu'organisation de jeunesse de se lever pour rappeler et revendiquer le droit de toutes et tous, quel que soit notre âge, au repos. Les jeunes doivent pouvoir dormir, avoir du temps libre pour rêver, grandir, s'émanciper. Le respect du droit au repos des jeunes est une question de santé publique, d'égalité et de dignité.

Il est inacceptable que le système éducatif épuise des enfants, des collégien·nes et des lycéen·nes avec des volumes horaires trop conséquents pour leur âge, et non adaptés à leurs besoins physiologiques. Nous ne pouvons pas non plus tolérer que des étudiant·es aient à travailler en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins primaires comme se nourrir, se loger, et qu'ils ne puissent profiter pleinement de leurs vacances universitaires, celles-ci servant trop souvent de périodes de révisions. **Les temps de repos doivent être consacrés et des temps spécifiquement prévus pour permettre aux étudiant·es de réviser doivent être respectés (voir partie II).**

Plus qu'un idéal vers lequel tendre, le temps libre doit être reconnu comme un droit. Comme le recommande le Conseil économique, social et environnemental, nous appelons à **la reconnaissance légale du temps libre pour garantir l'équilibre entre la vie personnelle et la vie scolaire, étudiante ou professionnelle.**

En 2023, 46% des français ne sont pas partis en vacances et ceux qui ont les plus bas revenus partent 2 fois moins que les plus aisés (selon l'Observatoire des inégalités). Inscrire le droit aux vacances dans la loi c'est aider les plus démunis à sortir du quotidien, découvrir, profiter de son entourage, lutter contre l'exclusion. Dans la continuité des politiques d'accès aux vacances mises en place par le Front Populaire, nous soutenons le **rétablissement du Pass TER à 29 euros** pour pouvoir voyager partout en France à bas prix, la **mise en place d'aides financières aux jeunes et aux plus précaires** ou encore **la mobilisation des communes** avec le déploiement de dispositifs comme celui mis en place à Trappes, qui permet aux enfants de partir en vacances de la montagne à la mer pour seulement 10 euros.

Passer d'une société de la consommation à une société des loisirs

Pour que la jeunesse s'épanouisse, encore faut-il que celle-ci ait la possibilité d'accéder à la culture, aux activités sportives ou encore à tout type d'association permettant à chacune et à chacun de grandir et de faire société. L'éducation ne peut pas être uniquement réduite aux activités scolaires, et doit donner aux jeunes la latitude nécessaire à son épanouissement, à la découverte du monde et de l'altérité, à ce qui fait finalement la richesse de la vie. Engendrer des citoyens éclairés, avertis du monde qui les entoure, ouverts et curieux ne peut que passer par la possibilité **d'accès aux loisirs.**

Dans cette idée, il nous apparaît essentiel de créer toutes les conditions favorables à cet épanouissement. Pour cela, nous pouvons compter en France sur un tissu associatif résilient, vivant et combatif au sein duquel subsistent 1,3 millions d'associations (en 2018), 1,8

millions de salariés (9,2 % des salariés du secteur privé, en 2021), 15 millions de bénévoles (en 2021) et les 21 millions de participations bénévoles en 2018 représentaient un volume de travail de l'ordre de 587 000 emplois en équivalent temps plein ! Parmi les bénévoles, 26% ont entre 16 et 34 ans et 31% de ces derniers le sont dans le domaine du sport. En conséquence, selon l'INJEP, 60 % des 15 ans ou plus ont pratiqué une activité sportive au moins une fois par semaine en 2022, bien qu'un pratiquant sur deux exerce son activité sportive principale le plus souvent seul et que les sports collectifs ne représentent que 9 % des pratiquants réguliers. Concernant la culture, 20% des 1,3 millions d'associations sont liés à ce domaine.

Bien que les chiffres précédemment cités démontrent un certain dynamisme au sein du monde associatif français, sur lequel nous pouvons et devons nous appuyer, de nombreux freins existent et empêchent, empêchent l'engagement, empêchent la culture, empêchent le sport, empêchent l'émancipation. Selon une enquête Occurrence 94 % des français.es désirent s'engager dans le monde associatif pour soutenir une cause qui lui est chère, alors qu'ils ne sont que 24% à franchir le cap du bénévolat...De la même façon, les françaises et les français souhaiteraient consacrer davantage de temps à la pratique sportive et aux activités culturelles.

Pourtant, **les freins sont identifiés.** Le premier, celui qui revient en permanence et qui touche l'ensemble des individus, le manque de temps. Selon Occurrence, 46% des sondés ne s'engagent pas dans le bénévolat pour cette raison, selon un sondage IPSOS, 46% des jeunes indiquent que **le manque de temps** est un frein pour l'accès à la culture et enfin, selon l'INJEP, 37% des sportifs déclarent que les contraintes professionnelles, scolaires ou familiales empêchent une pratique régulière et pire encore, 19% des non-sportifs évoquent ce point bloquant.

Le deuxième frein pour l'accès à la société loisirs est lié aux **conditions socio-économiques.** En premier lieu, comme nous l'avons évoqué dans la partie liée aux discriminations que subissent les ruraux, la non-proximité d'associations et les difficultés pour se rendre dans les lieux culturels et sportifs freinent. En deuxième lieu, les conditions économiques sont facteurs de réduction de possibilité pour nombre de français.es, puisque 20% d'entre eux sont freinés par le coût des

activités sportives et 57% des jeunes sont freinés par le coût des activités culturelles. Un triste constat rapporte en outre que 73% des cadres ont une pratique sportive régulière contre 52 % des ouvriers, **l'injustice est de surcroît plus que tout au rendez-vous, l'accès aux loisirs limités aux seuls aisés.**

Ainsi, les freins à la société émancipatrice par les loisirs sont bien connus et la volonté politique pour inverser la situation intarissablement absente, car au lieu de créer les conditions favorables à cet épanouissement, la politique néolibérale et injuste d'Emmanuel Macron appauvri les plus précaires et ne favorise que le renvoi des individus à passer plus de temps sur leur lieu de travail, les corps sont réduits à leurs fonctions productives de richesse, les citoyen.ne.s enchaîné.e.s au capitalisme mortifère. Chez les Jeunes Génération.s, **nous refusons cette société de labeur où les êtres ne socialiseraient qu'au travers leur lieu de travail**, nous refusons que les citoyens et citoyennes ne soient réduit qu'à leur profession ou pire encore leur absence de profession. Nous souhaitons un changement de paradigme, **une éducation populaire**. Nous voulons évoluer dans une société dans laquelle nous avons le temps de chanter, mais

aussi de bouquiner, de jouer, de souffler, de penser et de paresser.

Une vie pleine oui, mais une vie pleine de temps libre. Et si la croissance du temps libre est un premier pas, **il faut l'accompagner de politiques culturelles et sportives ambitieuses, consacrées pleinement en services publics émancipateurs.** Nous voulons une société qui nous donne les moyens d'apprendre à chanter, qui met un bouquin dans les mains de tous ceux qui veulent bouquiner, qui nous fournisse des espaces pour jouer, souffler, penser et faire société.

En ce sens, nous proposons de :

- **Passer à la semaine de 32 heures en 4 jours**, pour favoriser la possibilité d'accès aux activités sportives, culturelles et associatives des adultes, mais avant-tout l'accompagnement des jeunes à ces activités ;
- **Réduire le temps de travail scolaire et le caler sur les besoins physiologiques des jeunes en matière de sommeil**, pour faciliter la découverte du monde associatif ou les activités extra-scolaires ;
- **Soutenir au niveau des politiques régionales/départementales et communales les associations** (notamment humanitaires et caritatives), pour à la fois les aider financièrement et à la fois les faire connaître de toutes et tous ;
- **Soutenir une meilleure redistribution des richesses**, pour que le coût financier ne soit plus un frein à l'accès au sport, à la culture et à l'engagement associatif ;
- **Créer, dès le plus jeune âge, un système de bourse "sportive et culturelle"**, pour favoriser l'épanouissement et la réalisation d'activités des enfants issus de milieux défavorisés ou ruraux ;
- **Réformer le pass culture**, pour réduire les inégalités sociales plutôt que de les accroître et lutter contre la réduction des aides apportés aux jeunes (entrée en compte au 1er mars 2025), en rappelant notamment à Mme Dati que toute culture est légitime.



**DU TEMPS
LIBRE
POUR MIEUX
VIVRE !**

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des militant·es, membres de l'équipe nationale des Jeunes Génération·s ou non, qui ont contribué à ce travail en y apportant leur regard critique, leurs idées neuves, leur plume. Ce travail est aussi et surtout le vôtre. Merci.

Photo de couverture : Dorian Lhez

Engoncés dans les logiques productivistes et mercantiles d'un système capitaliste destructeur et à bout de souffle, notre société et ses dirigeants semblent aujourd'hui en incapacité complète de répondre aux aspirations de la jeunesse.

La jeunesse n'est pas une variable d'ajustement des politiques publiques. Elle n'est pas non plus une période d'expérimentation bancale de la vie, au cours de laquelle il serait acceptable de subir la précarité et la pauvreté, le mal logement, le sur-travail. La jeunesse est une catégorie de population pleine et entière, diverse, dotée de droits qu'il est temps de respecter.

Ne plus passer sa vie à la gagner, ne plus dépendre de son travail. S'instruire, s'élever, s'émanciper. Prendre du plaisir. Loin des fantasmes militaristes et capitalistes de la macronie, c'est ce à quoi aspire notre génération. Bien vivre : voilà l'horizon vers lequel doit et devrait tendre notre projet politique.

Nous avons souhaité ébaucher, dans ce manifeste, les premières lignes d'un projet émancipateur pour la jeunesse. Ce travail riche, qui constitue une photographie de la pensée de notre organisation et de nos propositions sur ce thème précis, ne se veut ni figé ni exhaustif. Il a vocation à être complété et poursuivi, y compris en s'attaquant à d'autres thématiques.

Le monde change, les idées aussi. La gauche a fortement besoin de renouveler son logiciel idéologique. Nous sommes prêt·es à y prendre toute notre part. Ce travail est une première pierre pour tracer le chemin nécessaire vers un futur désirable pour notre génération.

contact presse secretariatjeunesgenerations@gmail.com

